



Bulletin Officiel

N° 4861 Mardi 26 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A LA CANDIDATURE CELCOM	2-5
APPEL A LA CANDIDATURE ARTES	6-8
CARTHAGE CEMENT	9-10
PRESCRIPTION QUINQUENNALE – STB -	10
PRESCRIPTION QUINQUENNALE – BNA -	10
ONE TECH HOLDING	11

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -	12
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF -	12
SICAV BH OBLIGATAIRE	13
SICAV BH PLACEMENT	14
AL AMANAH ETHICAL FCP	15
AL AMANAH EQUITY FCP	15
AL AMANAH PRUDENCE FCP	16
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	16
FCP OTTIMUM EPARGNE ACTIONS	17
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	18

ASSEMBLEES GENERALES ordinaires ET EXTRAORDINAIRES ago – AGE

TUNISIE LEASING – AGO -	19
BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE – BTK - – AGO -	20
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS – AGO -	21
HANNIBAL LEASE – AGO -	21
MONOPRIX – AGO -	22
MONOPRIX – AGE -	22
COTUNACE – AGO -	22
TUNIS RE – AGO -	23
TUNIS RE – AGE -	23
ASSURANCES BIAT – AGE -	23
SOCIETE MAGASIN GENERAL – AGO -	24
HEXABYTE – AGO -	24
BANQUE DE L'HABITAT – AGO -	25
ASSAD – AGO -	25
SOTIPAPIER – AGO -	26
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	26
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » – AGO -	27
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -	27

PROJET DE RESOLUTIONS

BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE – BTK - – AGO -	28-29
MONOPRIX – AGO -	30-31

INFORMATIONS POST AGO

LE MARABOUT – AGO -	32-36
STAR - AGO -	37-41
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - AGO -	42-47

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH OBLIGATAIRE	48-49
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	50
SICAV BH PLACEMENT	51
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	52

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	53-57
--	-------

COURBE DES TAUX

58

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

59-60

ANNEXE I

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE – MIP –
- MONOPRIX

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2015

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

1- Objet :

La société **Cellcom** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **Cellcom** informe ses honorables actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société **Cellcom** avant son introduction au Marché Financier,
- Ne pas détenir plus que 0,5% du capital social de la société **Cellcom** pour les personnes physiques et personnes morales et 5,0% pour les actionnaires institutionnels,
- Ne pas être PDG, DGA, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à l'une des sociétés du groupe YKH Holding,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Avoir une expérience significative dans le secteur des télécommunications,
- Etre exempt de tout antécédent judiciaire.

3- Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**,
- Une fiche de candidature (**annexe 1**),
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un extrait récent du casier juridique,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (**annexe 2**),
- Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par le mandataire social de la personne morale à représenter,

Une attestation récente du nombre d'actions **Cellcom** prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par la Compagnie Gestion et Finance,

- Suite -

- intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **Cellcom** sis à Immeuble LIRA, Les Jardins du Lac, Lac II, 1053, Tunis.
- Un curriculum-vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale accompagné des copies des diplômes.

4- Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe, libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**, et portant la mention: «*Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires*» et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre de la société **Cellcom** sis à 25, rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia II, Ariana au plus tard le mercredi 10 Juin 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.evertex.com.tn ainsi que dans deux journaux quotidiens.

Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Si vous souhaitez postuler au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, veuillez remplir le formulaire ci-dessous :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

Année de naissance/Année de création :

N° CIN / Registre de Commerce :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
.....
.....
.....

Profession actuelle ou passée:

Secteur d'activité :

Nombre d'actions détenues :

Etes-vous administrateur dans une autre société ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Non, je l'ai été

Si oui merci de préciser pour quelle(s) société(s) :

Pourquoi souhaitez-vous participer au Conseil d'Administration de Cellcom ?

Ce formulaire est adressé à la société Cellcom qui vous informera, dans les meilleurs délais, de la suite donnée à votre candidature.

La société Cellcom est seule destinataire des informations nominatives recueillies ici.

Fait à Le.....

Signature

- Suite -

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « **Cellcom** »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans la fiche de candidature et dans mon Curriculum-Vitae sont sincères et exactes.

Fait à **Le**.....

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

1. Objet :

La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.

A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

2. Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.

3. Composition du dossier de candidature :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par la société Tunisie Clearing 5, Rue du Yen les jardins du Lac II-1053 les berges du Lac.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Un C.V. détaillé,

- Suite -

4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ; **39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33-- 1002 Tunis-Belvédère** , au **plus tard le 10 Juin 2015** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,

- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

* Ce communiqué annule et remplace celui publié au BO N° 4848 du jeudi 07 Mai 2015.

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société ARTES.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

* Ce communiqué annule et remplace celui publié au BO N° 4848 du jeudi 07 Mai 2015.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Les réalisations du secteur cimentier éditées par la chambre Nationale des Producteurs de Ciment font ressortir une amélioration de la position de Carthage Cement au **30 Avril 2015** comparée à **2014**.

En effet les ventes locales en ciment de Carthage Cement ont évolué de **44%** et ont atteint **349 823 Tonnes** au **30 Avril 2015** contre **242 031 Tonnes** au **30 Avril 2014** (+**107 792 Tonnes**) et ce en dépit de la régression des ventes du secteur cimentier **-6,69%** (soit **-177 500 Tonnes**), d'ailleurs seule Carthage Cement à augmenté ses ventes locales. La part du marché local de Carthage Cement est passée de **9,12%** en **2014** à **14,13%** en **2015**

L'évolution de Carthage Cement se confirme aussi par les ventes totales (local+export) au **30 Avril 2015**, en atteignant **420 923 Tonnes** contre **308 045 Tonnes** au **30 Avril 2014**, soit une évolution quantitative de **112 878 Tonnes** (+**36,64%**) contre une diminution du secteur de **-1,57%** (**-49 026 Tonnes**).

Ventes Locales

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		349 823	2 475 703
	Part de marché		14,13%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		242 031	2 653 203
	Part de marché		9,12%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	107 792	-177 500
		(%)	44,54%	-6,69%
	Part de marché		5,01%	

- Suite -

Ventes Totales (Locales & Export)

Période	DESIGNATION	Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)	420 923	3 065 706
	Part de marché	13,73%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)	308 045	3 114 732
	Part de marché	9,89%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	112 878
		(%)	36,64%
	Part de marché	3,84%	

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2520

AVIS DES SOCIETES***PRESCRIPTION QUINQUENNALE****SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

La Société Tunisienne de Banque, porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 28 juin 2010 seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 28 juin 2015.

2014 - AS - 2533

AVIS DES SOCIETES***PRESCRIPTION QUINQUENNALE****BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège Social : Rue Hédi Nouira - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 7 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 7 Juin 2015.

En conséquence, le coupon N° 64 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

2014 - AS - 2534

AVIS DES SOCIETES***COMMUNIQUE DE PRESSE****ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

L'assemblée générale ordinaire de « One Tech Holding » s'est tenue le 20 mai 2015 afin d'approuver le rapport de gestion et les états financiers de la société et du groupe de l'année 2014. Le chiffre d'affaires consolidé a été en progression de 6.1% s'établissant à 448 millions de DT, dont 327 millions DT à l'export. La performance opérationnelle du groupe c'est améliorée enregistrant une croissance de 20,8% grâce à la bonne tenue des activités câbles et mécanique.

Le résultat net part du groupe est remonté à 22,7 MDT, soit quasiment son niveau de l'année dernière sans prise en considération des gains exceptionnels de 17,8 millions de dinars enregistrés en 2013. La performance globale de l'exercice 2014 a été impactée, d'une part, par la faible performance des pôles ICT et autres activités, touchés de plein fouet par la situation du marché local, et d'autre part, par un impact « effet change » nul contre un gain de change de 4.9 MDT en 2013.

Sur le plan opérationnel, les activités dédiées à l'export, à savoir les activités câbles et mécanique, comptant pour 88% du chiffre d'affaires du groupe, ont enregistré une progression importante profitant, d'une meilleure pénétration et croissance du marché, particulièrement celui de l'automobile, ainsi que de la confiance renouvelée de nos clients. L'activité ICT ainsi que les autres activités, comptant pour le reste des ventes, ont quant à eux affiché une baisse de 10% eu égard à la situation précaire du marché local et le manque de projets initié par l'État Tunisien.

L'enveloppe des investissements physiques et financiers a atteint, sur l'année 2014, 36 Millions de DT, tant considérant les extensions capacitaires et les améliorations de productivité des sociétés des pôles mécanique et câble en Tunisie, tant considérant les participations des filiales du groupe au niveau du capital de la nouvelle unité d'injection plastique au Maroc et de la nouvelle unité spécialisée dans *l'ICT en Côte d'ivoire*.

L'assemblée générale a également approuvée la distribution d'un dividende de 0,225 dinars par action, soit en augmentation de 7.14% par rapport à son niveau de l'année dernière. La distribution du dividende se fera à compter du 16 juin 2015.

Par ailleurs, un nouvel actionnaire, Maghreb Private Equity Fund III PCC, a enregistré son entrée au niveau du capital d'OTH avec une participation de 7,6%. À ce titre, l'Assemblée Générale a décidé de nommer cet actionnaire en tant que nouvel administrateur de la Holding.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Palements de dividendes

Compagnie Internationale de Leasing

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015, a décidé que les dividendes relatifs à l'exercice 2014 seront mis en paiement à compter du **jeudi 28 mai 2015** à raison de **0,750 dinar** par action.

- Auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires conformément à la lettre d'instruction n°16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.
- Au siège social de la Compagnie Internationale de Leasing pour les actionnaires non -déposants.

2014 - AS - 2535

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
I.C.F**

Siège sociale : 04 BIS RUE AMINE EL ABBASSI 1002 TUNIS.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 14 mai 2015 a fixé le 14 Août 2015 comme date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2014.

Le coupon s'élève à :

- 1,300 Dinars pour chaque action de nominal 10 Dinars.
- Ces dividendes sont déduits dans leur totalité du résultat reporté de l'exercice 2013 et des années antérieures.

2014 - AS - 2558

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'investissement à capital variable

Siège social: Immeuble Assurances Salim – Lotissement AFH/BC5

Bloc B – 3ème étage – Centre Urbain Nord-Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

4,251 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** aux guichets de la BANQUE DE L'HABITAT.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BH OBLIGATAIRE le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH PLACEMENT

Société d'investissement à capital variable

Siège social: Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5

Bloc B – 3^e étage – Centre Urbain Nord-Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015, **SICAV BH PLACEMENT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

0,706 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** aux guichets de la BANQUE DE L'HABITAT.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BH PLACEMENT le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH ETHICAL FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'Administration du 22 mai 2015, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH ETHICAL FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

0,021 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH ETHICAL FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2561

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH EQUITY FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'Administration du 22 mai 2015, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH EQUITY FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

1,346 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH EQUITY FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2562

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH PRUDENCE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'Administration du 22 mai 2015, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH PRUDENCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

2,300 dinars par part.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH PRUDENCE FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2563

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'Administration du 22 mai 2015, la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

3,855 dinars par part.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2564

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'Administration du 22 mai 2015, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

0,173 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira

Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015, **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

3,676 dinars par action.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juin 2015 à 10 h 30 à son siège sis à l'avenue Hédi Karray au centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
5. Affectation des résultats.
6. Election des membres du Conseil d'Administration.
7. Nomination des Commissaires aux Comptes.
8. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015.
9. Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'année 2015.
10. Fixation des rémunérations des membres du Comité des Risques pour l'année 2015.
11. Emission d'emprunts obligataires.
12. Emission d'emprunts subordonnés.
13. Franchissement de seuil.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne –Groupe BPCE- sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 2 Juin 2015 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité social de la BTK au 31 décembre 2014 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2014 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
12. Emission d'emprunts obligataires ;
13. Nomination des Commissaires Aux Comptes ;
14. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 30 mai 2015 à 10h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2014;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2014;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2014 ;
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2014 - AS - 2541

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 27 Mai 2015 à 15h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2014 ;
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat 2014 ;
- Désignation des Administrateurs de Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme ;
- Désignation de deux Administrateurs indépendants;
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux;
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires en 2015 et en 2016 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2015 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- Questions diverses.

2014 - AS - 2542

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le vendredi 29 mai 2015 à respectivement 9h30 et 11h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014 de la S.N.M.V.T
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
5. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014 du groupe
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014
7. Quitus aux administrateurs
8. Nomination des administrateurs pour les trois prochains exercices
9. Autorisation pour l'achat par la société de ses propres actions
10. Pouvoirs en vue des formalités

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et émission d'actions à titre gratuit.
2. Modification des statuts de la société.

2014 - AS - 2523

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

المقر الإجتماعي : 14 نهج بروجين مونبليزي 1073 تونس

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 09 جوان 2015 على الساعة الحادية عشر صباحا بمقرها الإجتماعي , 14 نهج بروجين مونبليزي 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2014
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2014
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2014
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2014
6. تخصيص أرباح سنة 2014
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة وأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
8. تعيين ثلاثة أعضاء في مجلس الإدارة
9. تعيين مراقب الحسابات لفترة 2015-2016-2017

2014 - AS - 2524

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2014 - AS - 2514

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

2014 - AS - 2515

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Assurances BIAT
Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053,Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 11h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Mise à jour des statuts.**
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.**

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

2014 - AS - 2525

Assemblée Générale Ordinaire

AVIS DES SOCIETES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 01 juin 2015 à 10 heures 30 minutes à l'hôtel Sheraton** sis à l'avenue de la ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2014.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2014.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2014.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la conclusion d'emprunts.
14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2014 - AS - 2508

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Hexabyte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 09 juin 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

2014 - AS - 2516

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 06 juin 2015 à 10 Heures 00, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination d'administrateurs,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2486

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
 SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

La Société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

2014 - AS - 2498

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2487

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 01 juin 2015 à 10 heures à son usine - sis aux Zone Industrielle - Soliman -8020-Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes individuels et consolidés sur l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbations des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Nomination d'un commissaire aux comptes
10. Questions diverses

2014 - AS - 2426

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 1^{er} juin 2015 à 16h à l'hôtel The Residence, les côtes de Carthage– Gammarth.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Distribution d'une partie de la prime d'émission ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 29 mai 2015, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

2014 - AS - 2467

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité social de la Banque pour l'exercice 2014 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 10 439 mDT.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations régies par l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2014 comme suit : (en mDT)

	2014
Bénéfice net de l'exercice 2014	10 439
Report à nouveau 2013	1 039
Bénéfice distribuable	11 478
Réserve légale (5%) avec limite à 10% du capital	376
Réserve facultative	9 000
Fonds social	750
Report à nouveau	1 352

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé de la Banque pour l'exercice 2014 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, à l'instar de l'exercice 2014, aux Administrateurs à titre d'indemnités de fonctions une somme globale annuelle brute de 300 mDT au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

- Suite -

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire laisse au Conseil d'Administration le soin de répartir cette somme entre les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'émettre au cours de l'exercice 2015 et 2016, un ou plusieurs emprunts obligataires simples ou subordonnés pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de Commissaires aux comptes, pour un mandat de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2018 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sauf en cas de modification de la date de clôture de l'exercice social :

- Le Cabinet
- Le Cabinet

Ces derniers ont fait savoir par avance à la Banque qu'ils accepteraient ce mandat.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° 56 du 09/05/ 2015 et par des communiqués publiés aux journaux de Le Temps et Assabah du 12/05/2015

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Général Extraordinaire après examen de la proposition du conseil d'administration, décide l'augmentation du capital social de la société qui passera de 33 282 288 DT à 39 938 746 DT par incorporation de réserves pour un montant de 6 656 458DT et l'émission de 3 328 229 nouvelles actions à raison d'une action gratuite pour cinq anciennes détenues.

En application de cette décision, le détachement du droit d'attribution s'effectuera le 10/06/2015.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 janvier 2015.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de 39 938 746 Dinars réparti en 19 969 373 actions de deux (2) Dinars chacune totalement libérées et de même catégorie. »

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi .

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE
LE MARABOUT**

Siège social : BOULEVARD 14 JANVIER 2011 –SOUSSE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2015, la Société Hôtelière et Touristique « LE MARABOUT » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le dit rapport dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur la gestion et les opérations de l'exercice clos au 31 Décembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Etats Financiers dudit exercice tels qu'ils lui ont été soumis.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'Exercice 2014, à savoir :

-	Résultat de L'exercice 2014	= 501 720,676
-	Résultat reportés Exercice 2013 Après déduction RES. Légale	= 9 578,567
	<u>RELIQUAT A REPARTIR</u>	= 511 299,243
-	Réserves légales	= 25 086.034
-	Dividendes à distribuer (1,000 par Action)	= 279 000,000
-	Report à nouveau	= 207 213,209
	<u>TOTAL</u>	= 511 299,243

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les différentes conventions établies par la société et régies par l'article 200 du CSC.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'attribution des jetons de présence alloués aux administrateurs et au président directeur général pour la gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 d'un montant de quatorze mille dinars.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Les mandats des Messieurs KARIM DRISS et KAMEL DRISS, Administrateurs, viennent à expiration au terme de l'exercice 2014. L'assemblée propose la reconduction des mandats des Messieurs KARIM DRISS et KAMEL DRISS conformément à l'article 15 et 20 des statuts de notre société et l'article 190 du code des sociétés commerciales.

Messieurs KARIM DRISS et KAMEL DRISS déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de les être dévolues pour les exercices 2015,2016 et 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Hôtelière et Touristique « LE MARABOUT » réunie au siège social à Sousse le Jeudi 14 Mai 2015 à 09 H 30 confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	AU 31 DECEMBRE	
		2014	2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
* Immobilisations incorporelles		18 567,750	18 567,750
* Moins : Amortissements		-16 567,750	-16 519,905
		2 000,000	2 047,845
* Immobilisations corporelles		20 922 791,901	20 427 084,659
* Moins : Amortissements		-12 325 933,030	-11 261 907,228
		8 596 858,871	9 165 177,431
Immobilisations Financières		16 945,500	16 945,500
		16 945,500	16 945,500
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		8 615 804,371	9 184 170,776
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		8 615 804,371	9 184 170,776
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		67 673,212	79 076,919
Clients et Comptes Rattaches		418 689,146	290 506,328
Autres actifs courants		84 536,037	348 249,255
Liquidités et Equivalents de Liquidités		30 421,552	23 715,560
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		601 319,947	741 548,062
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		9 217 124,318	9 925 718,838

- Suite -

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	AU 31 DECEMBRE	
		2014	2013
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		2 790 000,000	2 790 000,000
Réserves Légales		254 487,499	229 401,465
Résultats reportés		207 213,209	9 578,567
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</u>		3 251 700,708	3 028 980,032
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			
-			
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES</u>		3 251 700,708	3 028 980,032
<u>AFFECTATION</u>			
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		2 046 882,451	2 716 100,048
Autres passifs financiers		331 976,391	248 433,293
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		2 378 858,842	2 964 533,341
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés		607 963,747	636 880,133
Autres Passifs courants		1 320 176,311	1 718 983,534
Concours Bancaires et autres passifs financiers		1 658 424,710	1 576 341,798
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		3 586 564,768	3 932 205,465
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		5 965 423,610	6 896 738,806
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES</u>			
<u>PASSIFS</u>		9 217 124,318	9 925 718,838

- Suite -

3 -L'état d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVES	RESULTATS REPORTEES	RESULTATS DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31-12-2014	2 790 000,000	229 401,465	9 578,567	501 720,676	3 530 700,708
Affectation résultat 2014 (AGO du 14-05-2015)					
* Réserves Legales		25 086,034	-25 086,034		0
* Dividende			-279 000,000		-279 000,000
* Résultat reporté			501 720,676	-501 720,676	0
Solde au 14-05-2015 Après affectation du résultat.	2 790 000,000	254 487,499	207 213,209	0	3 251 700,708

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2015, la société STAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat 2014	22 298 868 282
Résultats reportés	78 394 567 478
Total	100 693 435 760
Réserves Ordinaires	3 557 855 000
Réserves pour Fonds Social	2 000 000 000
Reliquat	95 135 580 760
Dividendes	7 846 156 200
Report à nouveau	87 289 424 560

- Suite -

En conséquence, il sera servi un dividende de 3,400 dinars par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 01 Juin 2015 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Mohamed SKIMA en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Mohamed ROUAI.
- Madame Catherine GRANGER en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de Monsieur Jean-François LEMOUX.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Monsieur Mohamed SKIMA et Madame Catherine GRANGER en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF	au 31/12/2014			au 31/12/2013
	brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	3 868 344	1 790 056	2 078 287	336 952
	3 868 344	1 790 056	2 078 287	336 952
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	13 544 410	10 158 986	3 385 424	2 645 920
	13 544 410	10 158 986	3 385 424	2 645 920
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	27 306 350	4 669 245	22 637 105	21 409 178
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	20 872 192	3 153 141	17 719 051	16 442 777
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	6 434 158	1 516 104	4 918 054	4 966 400
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	78 561 324	12 939 138	65 622 186	65 756 310
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	78 561 324	12 939 138	65 622 186	65 756 310
AC33 Autres placements financiers	586 306 794	3 945 088	582 361 705	535 448 400
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	33 509 332	3 278 788	30 230 544	29 171 485
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	491 572 752	650 502	490 922 250	452 405 350
AC334 Autres prêts	9 230 622	15 799	9 214 823	7 027 231
AC336 Autres	51 994 088		51 994 088	46 844 334
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 144 464		4 144 464	5 512 848
	696 318 932	21 553 472	674 765 461	628 126 736
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	9 482 319		9 482 319	8 980 593
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	26 669 134		26 669 134	39 578 544
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et	4 592 316		4 592 316	3 474 538
	40 743 769	0	40 743 769	52 033 675
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	140 963 524	45 833 986	95 129 538	80 289 925
AC611 Primes acquises et non émises	18 719 437		18 719 437	17 315 125
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	97 541 695	39 500 126	58 041 568	46 626 238
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	24 702 392	6 333 860	18 368 532	16 348 563
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	17 872 054	6 321 783	11 550 271	5 759 400
AC63 Autres créances	7 715 792	598 258	7 117 535	8 196 678
AC631 Personnel	170 745	198	170 547	176 196
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 062 986		5 062 986	6 009 700
AC633 Débiteurs divers	2 482 061	598 060	1 884 002	2 010 781
	166 551 370	52 754 027	113 797 343	94 246 004
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	20 005 841		20 005 841	38 195 192
AC72 Charges reportées	3 993 283		3 993 283	3 522 135
AC721 Frais d'acquisition reportés	3 993 283		3 993 283	3 522 135
AC73 Comptes de régularisation Actif	20 846 842		20 846 842	18 519 461
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	19 651 591		19 651 591	16 976 808
AC732 Estimations de réassurance	287 000		287 000	60 400
AC733 Autres comptes de régularisation	908 250		908 250	1 482 252
AC74 Ecart de conversion	936 994		936 994	1 014 195
	45 782 959	0	45 782 959	61 250 984
Total de l'actif	966 809 784	86 256 541	880 553 243	838 640 269

- Suite -

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES:			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	147 960 649	142 148 824
CP3	Rachat d'actions propres		
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	87 289 425	78 394 567
Total capitaux propres après affectation du résultat		260 253 262	245 546 579
PASSIF:			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23	Autres provisions	3 572 000	1 412 000
		3 572 000	1 412 000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310	Provision pour primes non acquises	65 615 556	57 635 930
PA320	Provision d'assurance vie	36 446 316	31 065 535
PA330	Provision pour sinistres (vie)	6 106 659	5 520 862
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	400 421 455	390 651 102
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	237 887	230 957
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	10 323 807	9 616 108
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	242 000	242 000
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	16 457 975	17 630 860
		535 851 654	512 593 355
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		17 419 996	18 744 324
PA6 Autres dettes			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 613 716	16 271 358
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	9 599 867	14 070 868
PA63	Autres dettes	29 682 495	23 681 810
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	3 622 476	3 558 483
PA632	Personnel	4 827 028	4 255 575
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 673 414	4 752 815
PA634	Créditeurs divers	15 559 576	11 114 937
		56 896 077	54 024 036
PA7 Autres passifs			
PA71	Comptes de régularisation Passif	5 226 841	4 990 170
PA711	Estimations de réassurance	0	
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	5 226 841	4 990 170
PA72	Ecart de conversion	1 333 413	1 329 805
		6 560 253	6 319 976
Total du Passif		620 299 981	593 093 690
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		880 553 243	838 640 269

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(chiffres arrondis en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Fonds Social	Autres réserves	résultat reporté	résultat de l'exercice 2014	Total
Solde au 31/12/2014 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	9 158 696	6 239 593	78 394 567	22 298 868	268 099 418
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 14/05/2015				2 000 000	3 557 855	16 741 014	-22 298 868	0
Dividendes distribués						-7 846 156		-7 846 156
Solde au 31/12/2014 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	11 158 696	9 797 448	87 289 425	0	260 253 262

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2015, la Société les Industries Chimiques du Fluor – ICF- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable,

L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les Résolutions adoptées

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية ، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية المختومة في ديسمبر 2014 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة ، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبينة لهذه وفق ما وقع تقديمها لها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2014 على النحو التالي :

- نتائج 2014 3 617 002 د ت

- رصيد منقول 2013 : 7 102 015 د ت

المجموع : 10 719 017 د ت

- الاحتياطات القانونية : 300 000 د ت

الأرباح القابلة للتوزيع : 10 419 017 د

- الأرباح الموزعة : (1,300 د.ت لكل سهم) 2 730 000 د.ت

- رصيد منقول 2014 : 7 689 017 د ت

وقع اقتطاع حصّة الأرباح الموزعة بقيمة 2 730 000 د.ت بالكامل من الرصيد المنقول لسنة 2013 والذي يمثل نتائج مرحلة عن هذه السنة وسابقتها.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2014 المختومة بتاريخ 2014.12.31 .

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع :

إن الجلسة العامة العادية، بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 من الشركات التجارية، تصادق على العمليات المذكورة فيه.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

القرار الخامس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على 14 أوت 2015 كتاريخ بدء توزيع مزايا 2014 وذلك طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحاسبة على الأوراق المالية TUNISIE CLEARING وشبابيك شركتنا.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس :

تقرر الجلسة العامة العادية تعيين السيد مراد قلاتي كمراقب حسابات لمدة ثلاثة سنوات مالية (2015 - 2016 - 2017).

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع :

- تحدد الجلسة العامة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور 2015 بـ 180 ألف دينار كما تحدد مبلغ 4000 دينار كمنحة لكل عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

<u>ACTIFS</u> <u>ACTIFS NON</u> <u>COURANTS</u>	2014	2013
immobilisations incorporelles (amortissements)	834 048 (833 380)	833 528 (833 155)
valeur nette immobilisations incorporelles	668	373
immobilisations corporelles (amortissements)	80 042 574 (35 030 791)	69 051 516 (33 742 009)
valeur nette immobilisations corporelles	45 011 783	35 309 507
immobilisations financières (provisions)	21 493 816 (652 787)	21 435 465 (615 565)
valeur nette immobilisations financières	20 841 029	20 819 900
total des actifs immobilises	65 853 480	56 129 780
Autres actifs non courants -	314 451	0
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u> -	66 167 931	56 129 780
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
stocks (provisions)	40 476 445 (450 612)	37 740 349 (463 176)
valeur nette des stocks	40 025 833	37 277 173
clients & comptes rattaches	5 307 065	6 692 457
autres actifs courants (provisions)	5 480 888 0	5 629 365 0
valeur nette des autres actifs courants	5 480 888	5 629 365
placements & autres actifs financiers	137 334	121 039
liquidités & équivalents de liquidités	4 550 528	7 430 087
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u> -	55 501 648	57 150 121
<u>TOTAL DES ACTIFS</u> -	121 669 579	113 279 901

- Suite -

<u>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</u>	2014	2013
capital social	21 000 000	18 000 000
réserves	36 859 433	36 559 433
autres capitaux propres	4 711 327	4 765 478
résultats reportés	7 689 018	7 102 014
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	70 259 778	66 426 925
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
emprunts	16 265 598	13 138 537
provisions	1 856 322	2 250 938
total des passifs non courants	18 121 920	15 389 475
PASSIFS COURANTS		
fournisseurs & comptes rattaches	23 224 081	22 464 514
autres passifs courants	6 154 385	7 039 841
concours bancaires & autres passifs financiers	3 909 415	1 959 146
total des passifs courants	33 287 881	31 463 501
TOTAL DES PASSIFS	51 409 801	46 852 976
	-	-
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS</u>	<u>121 669 579</u>	<u>113 279 901</u>

- Suite -

III - L'état d'évolution des capitaux propre

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
(EXERCICE 2014)

LIBELLE	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES Facultatives	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES 2013	RESULTATS REPORTES 2014	RESULTATS DE L'EXERCICE 2014	TOTAL
Solde au 31/12/2014 avant affectation	21 000 000	1 800 000	34 759 433	4 711 327	7 102 015	0	3 617 003	72 989 778
Resultats distribuables					-7 102 015	0	7 102 015	0
Réserves légales		300 000					-300 000	0
Réserves Facultatives								0
Dividendes							-2 730 000	-2 730 000
Report à nouveau 2013					4 174 015		-4 174 015	0
Report à nouveau 2014						3 515 003	-3 515 003	0
Solde au 31/12/2014 Après Affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 711 327	4 174 015	3 515 003	0	70 259 778

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'investissement à capital variable

Siège social: Immeuble Assurances Salim – Lotissement AFH/BC5

Bloc B – 3ème étage – Centre Urbain Nord- Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014, approuve le rapport du conseil d'administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2014 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014 comme suit :

- | | |
|--|----------------------|
| • Sommes distribuable exercice 2014 : | 4.635.413,309 |
| • Reliquat disponible exercice antérieur : | 665,995 |
| • Total des sommes distribuables: | 4.636.079,304 |
| • Report à nouveau créateur pour solde: | 453,075 |

De ce fait, elle décide de fixer le dividende unitaire brut de cet exercice à **4,251 dinars**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la Banque de l'Habitat, à partir du **29 mai 2015** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2015**

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **28 mai 2015** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Kmar ZAOUALI en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Najet CHABCHOUB pour la période restant à courir de son mandat s'achevant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue Hédi Nouira -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et entérine les irrégularités liées au non respect du délai de publication des états financiers au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du conseil d'administration. Elle prend acte des opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2014, comme suit :

	En Dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2014	1 630 111,751
Régularisation du résultat d'exploitation	309 914,419
Sommes distribuables de l'exercice 2014	1 940 026,170
Report à nouveau - Exercice 2013	486,936
Total des sommes distribuables	1 940 513,106
Dividendes	1 940 094,275
Report à nouveau - Exercice 2014	418,831

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **3,703 dinars** brut par action et d'affecter le reliquat, soit 418,831 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **28 mai 2015**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES**AVIS DES SOCIETES****SICAV BH PLACEMENT**

Société d'investissement à capital variable

Siège social: Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5Bloc B – 3^e étage – Centre Urbain Nord -Tunis**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015****1^{ère} RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014, approuve le rapport du conseil d'administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2014 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014 comme suit :

• Sommes distribuables exercice 2014 :	81.805,021
• Reliquat disponible exercice antérieur :	65,797
• Total des sommes distribuables:	81.870,818
• Report à nouveau créditeur pour solde:	8,000

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à un montant brut de **0,706 dinar par action**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la Banque de l'Habitat, à partir du **29 mai 2015** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH PLACEMENT sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2015**

Les actionnaires auront jusqu'au **28 mai 2015** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014 à 733 dinars brut par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2014 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation :	540 111,116 D.
Régularisation du résultat d'exploitation :	48 940,278 D.
Report à nouveau exercice 2013 :	110,781 D.
Total des sommes distribuables de l'exercice :	589 162,175 D.
Dividendes :	589 067,972 D.
Report à nouveau exercice 2014 :	94,203 D.

Elle décide la distribution, au titre de l'exercice 2014, d'un dividende de **3,676 dinars** par action et l'affectation du reliquat au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La mise en paiement du dividende de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'effectuera **le vendredi 29 mai 2015** aux guichets de la CGF intermédiaire en bourse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs :

- Monsieur Foued LAKHOUA
- Compagnie Gestion et Finance représentée par Monsieur Khaled ZRIBI
- Monsieur Ala ENNAIFER

Arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de Monsieur Foued LAKHOUA et de la Compagnie Gestion et Finance représentée par Monsieur Khaled ZRIBI et de nommer un nouvel administrateur Monsieur Karim FELLI pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

- Monsieur Foued LAKHOUA
- Monsieur Karim FELLI
- Compagnie Gestion et Finance représentée par Monsieur Khaled ZRIBI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;

: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005 ^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 26 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,948%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,971%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,982%	999,778
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,995%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,018%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,071%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,089%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,109%	1 000,856
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,112%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,135%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,384%	930,147
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,469%	996,480
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,757%	1 019,159
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,655
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,357
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	809,698
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,699
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,107
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,325
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,811
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,333
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,129
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,606

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTC.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTC : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,139	155,153		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,451	104,462		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,711	13,712		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,780	100,796		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,412	1,413		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,936	37,940		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,538	51,542		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,077	162,797		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,227	586,435		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,570	120,249		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,524	130,532		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,887	125,560		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,942	114,994		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,642	103,554		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	138,589	138,402		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,694	93,618		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	101,735	101,990		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,149	114,512		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,633	114,949		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,633	86,439		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,287	106,163		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,287	97,214		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 481,302	1 480,985		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 449,860	2 439,603		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,186	114,207		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	110,619	109,374		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,137	135,902		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	137,627	136,376		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,493	16,314		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 267,171	5 235,252		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 103,829	5 092,592		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412	2,402		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099	2,092		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,117	1,114		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008	1,009		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,015		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,016	1,021		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	105,949	105,962
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	105,465	101,664
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,422	103,438
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,036	100,065
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,430	101,443
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	104,949	104,959
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	106,124	106,137
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	104,488	100,514
47	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,603	106,616
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,514	103,522
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	101,920	101,930
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,010	105,022
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,260	108,271
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,070	103,080
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,726	104,737
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,367	100,377
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,330	106,341
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,457	104,468
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,296	105,307
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,351	106,362
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,178	100,190
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,045	101,058
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,367	106,376
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,263	100,273

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,322	10,323
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,453	104,465
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,303	101,316
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,741	100,760
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	103,105	103,189
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,270	63,225
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,260	148,028
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 509,949	1 508,303
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	115,201	112,367
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	113,656	112,095
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	90,865	90,660
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,283	17,278
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	278,615	278,145
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,837	31,985
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 412,231	2 410,855
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,026	73,106
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,312	55,379
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,313	96,340
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	102,879	102,955
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	89,864	89,941
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,160	11,152
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,358	12,341
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,878	15,833
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,930	14,874
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,240	13,229
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,705	11,691
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,500	10,506
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,483	10,486
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,494	134,290
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,199	129,040
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,279	10,289
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,713	101,609
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,614	20,601
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	78,552	78,417
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	81,694	81,662
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,995	98,173
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,607	8,628
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,553	6,553
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	97,872	98,000
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,012	105,777
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,174	100,215
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	145,208	141,446
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,145	9,961
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	119,989	119,002
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,524	120,096
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,353	105,949
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,598	105,013
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	190,478	186,082
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	173,941	170,226
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	152,229	146,723
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 362,154	13 321,134
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,607	19,660
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,961	138,695
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,413	104,977
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,367	119,014
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 683,768	8 641,686
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,017	9,006
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,754	99,052
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,875	103,825
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,137	9,092
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,050	98,207

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

Note 31/12/2013 31/12/2012

ACTIFS NON COURANTS

Actifs Immobilisés

Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641

Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
-----------------------------	---	-----------	-----------

Total des actifs immobilisés		6 498 034	7 215 618
-------------------------------------	--	------------------	------------------

Total des actifs non courants		6 498 034	7 215 618
--------------------------------------	--	------------------	------------------

ACTIFS COURANTS

Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
------------------------	---	-----------	-----------

Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
--	---	---	--------

Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
---	---	-----	--------

Total des actifs courants		1 752 399	1 060 024
----------------------------------	--	------------------	------------------

TOTAL DES ACTIFS		8 250 433	8 275 642
-------------------------	--	------------------	------------------

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		-36 578	-28 462
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<i>PASSIFS COURANTS</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net:</i>		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<u>0</u>	<u>50 000</u>
<i>Incidences des variations des taux de change</i>			
<i>Variation de trésorerie</i>		<u>-32 600</u>	<u>35 516</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9 .545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportes déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Réserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

PDG		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>7 972 430</u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, « **SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société « **SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

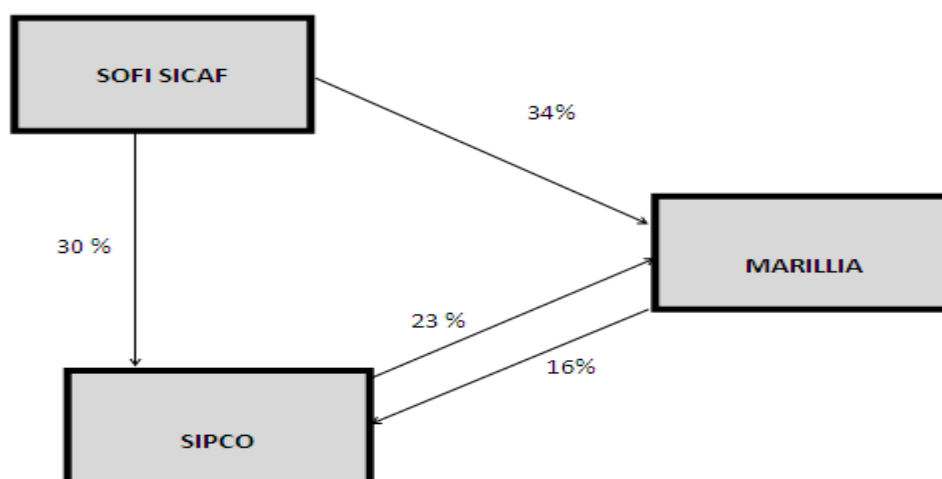
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- ***l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.***
- ***l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.***

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de **8 .491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF» constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF» a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013.A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 01 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Néjib MARRAKCHI

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Au 31 décembre

ACTIFS	NOTES	2014	2013
ACTIFS NON COURANTS :			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	2 094 833	1 556 859
Amortissement des immobilisations incorporelles		-460 307	-363 389
		1 634 526	1 193 470
Immobilisations corporelles	4	16 970 952	15 066 831
Amortissement des immobilisations corporelles		-6 144 217	-5 026 573
		10 826 735	10 040 258
Immobilisations financières	5	2 059 572	57 086
Moins: provisions		0	0
		2 059 572	57 086
Autres actifs non courants	6	1 043 097	554 524
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>15 563 931</u>	<u>11 845 338</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7	1 624 335	1 105 780
Moins: provisions		0	0
		1 624 335	1 105 780
Clients et comptes rattachés	8	4 834 728	4 972 111
Moins: provisions		-348 751	-323 433
		4 485 977	4 648 678
Autres actifs courants	9	1 955 299	1 276 049
Moins: provisions		0	0
		1 955 299	1 276 049
Placements et autres actifs financiers	10	53 887	4 232
Liquidités et équivalents de liquidités	11	554 592	757 569
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>8 674 090</u>	<u>7 792 308</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>24 238 021</u>	<u>19 637 646</u>

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Au 31 décembre

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	2014	2013
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital social		4 398 937	3 250 000
Prime d'émission		4 100 455	0
Résultats reportés		874 460	823 831
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>9 373 852</u>	<u>4 073 831</u>
Résultat de l'exercice consolidé		-1 570 337	-496 651
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>7 803 515</u>	<u>3 577 180</u>
INTERETS MINORITAIRES			
Réserves		15 628	6 518
Résultat de l'exercice		-4 502	-1 375
<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>	13	<u>11 125</u>	<u>5 143</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	14		
Emprunts à LMT		3 367 045	3 463 167
Provisions pour risques et charges		235 914	40 000
Cautions reçues		1 800	1 800
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>3 604 759</u>	<u>3 504 967</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 205 142	3 837 369
Autres passifs courants	16	3 445 001	2 865 960
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	5 168 478	5 847 027
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>12 818 621</u>	<u>12 550 357</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>16 423 380</u>	<u>16 055 323</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS</u>		<u>24 238 021</u>	<u>19 637 646</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

DESIGNATION	NOTES	2014	2013
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises et de services		10 335 759	9 276 088
Autres produits d'exploitation		124 850	197 592
Production immobilisée		762 812	1 422 548
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	18	<u>11 223 421</u>	<u>10 896 228</u>
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises consommés	19	5 375 328	4 539 987
Charges de personnel		2 992 449	3 081 211
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	1 801 226	1 192 647
Autres charges d'exploitation	21	1 847 223	1 664 094
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>12 016 226</u>	<u>10 477 940</u>
Résultat d'exploitation		<u>-792 804</u>	<u>418 288</u>
Charges financières nettes	22	585 487	908 479
Autres gains ordinaires	23	57 124	85 424
Autres pertes ordinaires	24	209 348	64 562
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>-1 530 516</u>	<u>-469 329</u>
Impôts sur les bénéfices		44 324	28 697
Résultat net de l'ensemble consolidé	25	<u>-1 574 839</u>	<u>-498 026</u>
Intérêts minoritaires		-4 502	-1 375
<u>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</u>		<u>-1 570 337</u>	<u>-496 651</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

DESIGNATION	NOTES	2014	2013
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT NET		<u>-1 574 839</u>	<u>-498 026</u>
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		1 801 226	1 192 647
- Reprises sur provisions		-14 850	-17 400
- Variations des:			
* Stocks:		-518 555	-128 404
* Créances:		137 384	51 224
* Autres actifs:	26	-728 905	-456 747
* Fournisseurs & autres dettes:	27	971 970	1 164 191
- Plus ou moins values de cession:		-15 906	-32 673
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		57 525	1 274 813
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 383 750	-2 211 383
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		15 906	66 800
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-2 002 500	-2 118
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	16 483
Décaissements affectés aux actifs non courants		-894 779	-210 423
Ajustement suite entrée en périmètre de consolidation		2 976	-634
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-5 262 146	-2 341 274
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Encaissement suite à l'augmentation du capital		5 400 004	2 000 000
Variation des réserves		407 153	-58 394
Dividendes et autres distributions		0	-235 566
Encaissements provenant des emprunts		2 096 689	2 513 348
Remboursements des emprunts		-2 718 528	-3 466 945
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		5 185 318	752 444
VARIATION DE TRESORERIE		<u>-19 304</u>	<u>-314 018</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>-1 362 866</u>	<u>-1 048 848</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	28	<u>-1 382 170</u>	<u>-1 362 866</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 : DESCRIPTION DU GROUPE

Le groupe « MIP » est composé de sept sociétés : « MIP », « MIME », « MIP PRINT », « MIME ENERGY », « MIP MALI », « DIGIDIS » et « MTPE ».

L'activité principale du groupe est :

- La publicité commerciale,
- La fabrication des panneaux et des structures métalliques, plastiques et électriques,
- La fabrication et l'installation des structures photovoltaïques,
- L'impression numérique.
- Et plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2-1 / Généralités

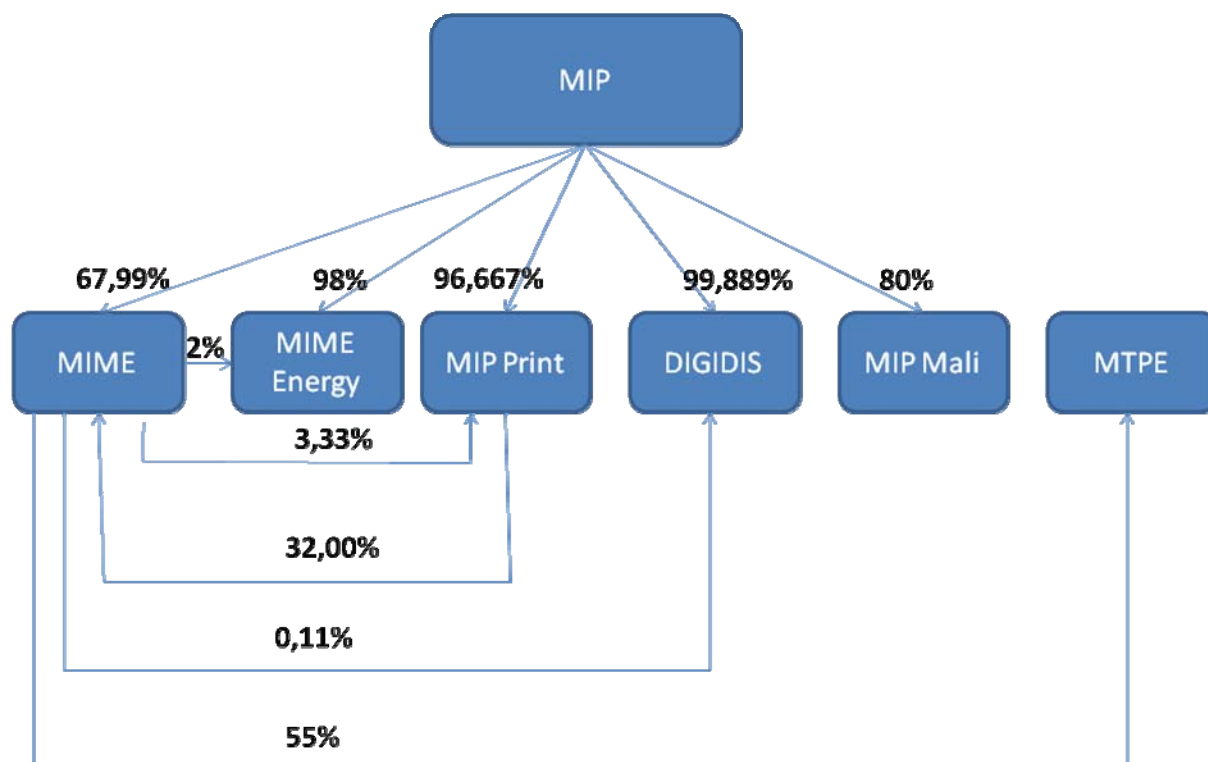
Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables et les règles de consolidation fixés par la législation tunisienne, à savoir :

- La NC 35 (Etats financiers consolidés) ;
- La NC 36 (Participations dans les entreprises associées) ;
- La NC 37 (Participations dans des co-entreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- Le système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation, d'évaluation et de divulgation des opérations.

Ces états sont exprimés en dinar tunisien.

2-2 / Périmètre du groupe

L'organigramme du groupe au 31 décembre 2014 est présenté comme suit :



2-3 / Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société mère « MIP », ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Pourcentage de contrôle	Degré de contrôle	Méthode de consolidation
« MIME »	99,998%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIP PRINT »	96,667%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIME ENERGY »	98,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIP MALI »	80,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« DIGIDYS »	99,880%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MTPE »	55,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2-4 / Pourcentages d'intérêt

Les pourcentages d'intérêt expriment la part du capital détenue par la société mère, directement ou indirectement, dans chacune des sociétés constituant le périmètre de consolidation. Ils mesurent la dépendance financière de ces sociétés par rapport au groupe et servent à répartir les réserves et le résultat de chaque société entre le groupe et les intérêts hors groupe.

Les pourcentages d'intérêts du groupe se présentent comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt au 31/12/2014	% d'intérêt au 31/12/2013
« MIP »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIME »	TUNISIE	99,998%	99,998%
« MIP PRINT »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIME ENERGY »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIP MALI »	MALI	80,000%	80,000%
« DIGIDYS »	TUNISIE	99,880%	0,000%
« MTPE »	MAURITANIE	55,000%	0,000%

2-5/Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

- La consolidation des sociétés de groupe donne référence à une intégration des sociétés sous contrôle exclusif ;
- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intergroupes sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer quelles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

2-6/Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère « MIP », la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart de première consolidation** : l'excédent du prix d'acquisition des filiales sur la quote-part des capitaux propres correspondante, à la date d'acquisition, est analysé et affecté aux rubriques d'immobilisations corporelles et incorporelles concernées et amorties, le cas échéant sur leur durée de vie. L'excédent éventuel non affecté constitue un écart d'acquisition amortissable linéairement sur une durée qui n'excède pas 20 ans.
- **Résultats inter sociétés** : les résultats réalisés suites à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminés dans leur intégralité.

- **Présentation des intérêts minoritaires** : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 2 094 833 DT contre un solde au 31 décembre 2013 s'élevant à 1 556 859 DT et se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i><u>31/12/2014</u></i>	<i><u>31/12/2013</u></i>	<i><u>Variations</u></i>
- Marque de fabrique	463	463	0
- Droits d'usage	112 374	112 374	0
- Fonds de Commerce	32 500	32 500	0
- Logiciels	186 959	186 959	0
- Good-will	1 762 537	1 224 562	537 974
Total	2 094 833	1 556 859	537 974

3-1/ Good-Will

La valeur brute du Good-will s'élève au 31 décembre 2014 à 1 762 537 DT représentant l'excédent du prix d'acquisition des filiales sur la quote-part des capitaux propres correspondants, à la date d'acquisition et non affecté aux rubriques d'immobilisations corporelles et incorporelles concernées.

La valeur nette du Good-will s'élève au 31 décembre 2014 à 1 570 348 DT contre 1 099 876 DT au 31 décembre 2013, soit une variation positive de 470 472 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i><u>Valeur brute</u></i>	<i><u>Amort. Cumulés</u></i>	<i><u>Valeur nette</u></i>
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2011	665 401	125 879	539 521
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2012	270 046	39 064	230 982
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2013	288 012	20 910	267 102
- Acquisition par « MIP » des titres « MIP MALI » année 2013	1 078	59	1 019
- Acquisition par « MIP PRINT » des titres « MIME » année 2014	363 869	598	363 271
- Acquisition par « MIP » des titres « DIGIDIS » année 2014	173 931	5 671	168 260
- Acquisition par « MIME » des titres « DIGIDIS » année 2014	200	7	193
Total	1 762 537	192 188	1 570 348

Les écarts de première consolidation sont amortis sur 20 ans compte tenu de l'intérêt stratégique à long terme que représentent ces prises de contrôle.

3-1-1/ Good-Will « MIP » année 2011

Le Good-will « MIP » s'élève à 665 401 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « MIME », soit 450 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit (215 401) DT.

3-1-2/ Good-Will « MIP » année 2012

Le Good-will « MIP » s'élève à 270 046 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « MIME », soit 300 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 29 954 DT.

3-1-3/ Good-Will « MIP » année 2013

Le Good-will « MIP » s'élève à 289 115 DT et se détail comme suit :

- Un Good-will s'élevant à 288 012 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIME », soit 350 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 61 988 DT.
- Un Good-will s'élevant à 1 078 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIP MALI », soit 2 398 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 1 320 DT.

3-1-4/ Good-Will « MIP » année 2014

Le Good-will « MIP » s'élève à 173 931 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « DIGIDIS », soit 179 800 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 5 869 DT.

3-1-5/ Good-Will « MIP PRINT » année 2014

Le Good-will « MIP PRINT » s'élève à 363 869 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIME », soit 400 000 DT, et la quote-part de « MIP PRINT » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 36 131 DT.

3-1-6/ Good-Will « MIME » année 2014

Le Good-will « MIME » s'élève à 200 DT et représente la valeur d'acquisition des parts sociales « DIGIDIS », soit 200 DT.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2014 à

16 970 952 DT contre 15 066 831 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 904 121 DT qui se détaille comme suit :

<u>Rubriques</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Terrain	2 266	2 266	0
- Aménagement terrain	49 054	49 054	0
- Constructions	1 885	1 885	0
- Matériel & Outillage Industriel et installations techniques	1 593 059	1 569 322	23 737
- Panneaux publicitaires et Abris bus	3 250 951	2 893 711	357 240
- Matériel de Transport	728 671	677 369	51 302
- Matériels Informatiques et mobiliers de bureau	563 991	533 245	30 746
- Agencement et aménagement	28 467	0	28 467
- Panneaux et Abris bus à statut juridique particulier	4 531 994	3 955 375	576 619
- Matériel de transport à statut juridique particulier	832 083	764 473	67 609
- Matériel industriel à statut juridique particulier	1 607 940	1 607 940	0
- Matériel LED à statut juridique particulier	116 514	0	116 514
- Immobilisations en cours	3 664 078	3 012 191	651 887
Total	16 970 952	15 066 831	1 904 121

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire aux taux suivants:

<u>Rubriques</u>	<u>Taux</u>
- Terrain	0%
- Aménagement terrain	10%
- Constructions	5%
- Matériel & Outillage Industriel et installations techniques	10% - 15%
- Panneaux publicitaires et Abris bus	6,67%
- Matériel de transport	20%
- Matériel Informatique et mobilier de bureau	20%
- Agencement et aménagement	15%
- Panneaux et Abris bus à statut juridique particulier	6,67%
- Matériel de transport à statut juridique particulier	33%
- Matériel industriel à statut juridique particulier	10%
- Matériel LED à statut juridique particulier	25%

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 2 059 572 DT contre 57 086 DT au 31 décembre 2013.

Ces immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Rubriques</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Dépôts et cautionnements « MIP »	46 986	46 986	0
- Dépôts et cautionnements « MIME »	2 292	2 292	0
- Dépôts et cautionnements «DIGIDIS »	2 500	0	2 500
- Dépôts et cautionnements « MIP MALI »	7 794	7 808	-14
- Placement Amen Bank	2 000 000	0	2 000 000
Total	2 059 572	57 086	2 002 486

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 1 043 097 DT contre un solde au 31 décembre 2013 s'élevant à 554 524 DT et se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Frais préliminaires	143 592	304 137	-160 545
- Charges à répartir	899 506	250 387	649 119
Total	1 043 097	554 524	488 573

NOTE 7 : STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 1 624 335 DT contre 1 105 780 DT au 31 décembre 2013 enregistrant une augmentation de 518 555 DT.

Ces stocks se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Stocks « MIP »	54 656	6 849	47 807
- Stocks « MIME »	730 152	876 101	-145 949
- Stocks « MIP PRINT »	154 442	222 830	-68 388
- Stocks « MIME ENERGY »	457 342	0	457 342
- Stocks « DIGIDIS »	77 571	0	77 571
- Stocks « MTPE »	150 172	0	150 172
Total	1 624 335	1 105 780	518 555

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 4 834 728 DT contre 4 972 111 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Clients « MIP »	2 434 418	2 990 599	-556 180
- Clients « MIME »	1 581 939	1 762 009	-180 070
- Clients « MIP PRINT »	251 586	215 537	36 049
- Clients « MIME ENERGY »	197 169	0	197 169
- Clients « DIGIDIS »	264 702	0	264 702
- Clients « MTPE »	32 500	0	32 500
- Clients « MIP MALI »	72 413	3 966	68 447
Total	4 834 728	4 972 111	-137 384

8-1/ Provisions pour créances douteuses

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 348 751 DT contre un solde au 31 décembre 2013 de 323 433 DT et se détaille ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Provisions « MIP »	177 886	152 306	25 580
- Provisions « MIME »	170 865	171 128	-262
Total	348 751	323 433	25 317

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les « Autres actifs courants » présentent au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 1 955 299 DT contre 1 276 049 DT au 31 décembre 2013.

Les « Autres actifs courants » se justifient ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Autres actifs courants « MIP »	1 341 969	897 982	443 988
- Autres actifs courants « MIME »	395 395	327 775	67 620
- Autres actifs courants « MIP PRINT »	49 462	50 036	-573
- Autres actifs courants « MIME ENERGY »	49 582	15	49 567
- Autres actifs courants « MIP MALI »	0	242	-242
- Autres actifs courants « DIGIDIS »	118 890	0	118 890
Total	1 955 299	1 276 049	679 250

NOTE 10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

A la date du 31/12/2014, le montant figurant dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers » totalise 53 887 DT représentant les intérêts à recevoir.

NOTE 11 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 554 592 DT contre 757 569 DT au 31 décembre 2013 et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Liquidités « MIP »	252 184	402 308	-150 124
- Liquidités « MIME »	126 635	307 070	-180 435
- Liquidités « MIP PRINT »	13 220	34 659	-21 438
- Liquidités « MIME ENERGY »	86 963	0	86 963
- Liquidités « DIGIDIS »	47 816	0	47 816
- Liquidités « MTPE »	13 246	0	13 246
- Liquidités « MIP MALI »	14 529	13 533	996
Total	554 592	757 569	-202 977

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2014 à 9 373 852 DT contre 4 073 831 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Capital social	4 398 937	3 250 000	1 148 937
- Prime d'émission	4 100 455	0	4 100 455
- Résultats reportés	874 460	823 831	50 629
Total	9 373 852	4 073 831	5 300 021

NOTE 13 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans les capitaux propres et dans le résultat net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par la société mère « MIP » ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de ses autres filiales.

Les intérêts minoritaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à 11 125 DT contre 5 143 DT au 31 décembre 2013 et se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i><u>31/12/2014</u></i>	<i><u>31/12/2013</u></i>	<i><u>Variations</u></i>
- Quote-part des minoritaires dans les réserves des sociétés consolidées	15 628	6 518	9 110
- Quote-part des minoritaires dans les résultats des sociétés consolidées	-4 502	-1 375	-3 127
Total	11 125	5 143	5 982

NOTE 14 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 3 604 759 DT contre 3 504 967 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i><u>31/12/2014</u></i>	<i><u>31/12/2013</u></i>	<i><u>Variations</u></i>
- Emprunt à LMT	3 367 045	3 463 167	-96 121
- Provisions pour risques et charges « MIP »	235 914	40 000	195 914
- Cautions reçues	1 800	1 800	0
Total	3 604 759	3 504 967	99 793

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes envers les fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 205 142 DT contre un solde au 31 décembre 2013 de 3 837 369 DT. Elles se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i><u>31/12/2014</u></i>	<i><u>31/12/2013</u></i>	<i><u>Variations</u></i>
- Fournisseurs « MIP »	2 307 135	2 243 727	63 408
- Fournisseurs « MIME »	1 003 679	1 369 847	-366 168
- Fournisseurs « MIP PRINT »	262 214	104 647	157 567
- Fournisseurs « MIP MALI »	131 248	119 148	12 100
- Fournisseurs « MIME ENERGY »	358 262	0	358 262
- Fournisseurs « DIGIDIS »	142 604	0	142 604
Total	4 205 142	3 837 369	367 773

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 3 445 001 DT contre un solde au 31 décembre 2013 de 2 865 960 DT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubriques	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Autres passifs courants « MIP »	1 403 639	1 426 677	-23 038
- Autres passifs courants « MIME »	1 232 106	1 083 299	148 807
- Autres passifs courants « MIP PRINT »	319 315	283 032	36 283
- Autres passifs courants « MIME ENERGY »	32 950	2 921	30 029
- Autres passifs courants « MIP MALI »	159 652	70 030	89 622
- Autres passifs courants « DIGIDIS »	121 645	0	121 645
- Autres passifs courants « MTPE »	175 692	0	175 692
Total	3 445 001	2 865 960	579 041

NOTE 17: CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et les autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 5 168 478 DT contre 5 847 027 DT au 31 décembre 2013.

Ces soldes se détaillent comme suit :

Rubriques	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Concours bancaires « MIP »	3 309 840	3 707 935	-398 095
- Concours bancaires « MIME »	1 430 977	1 878 873	-447 896
- Concours bancaires « MIP PRINT »	147 669	255 728	-108 059
- Concours bancaires « MIME ENERGY »	205 276	4 491	200 785
- Concours bancaires « DIGIDIS »	74 716	0	74 716
Total	5 168 478	5 847 027	-678 550

NOTE 18 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2014 à 11 223 421 DT contre un total au 31 décembre 2013 de 10 896 228 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Ventes et services	10 335 759	9 276 088	1 059 671
- Autres produits d'exploitation	124 850	197 592	-72 741
- Production immobilisée	762 812	1 422 548	-659 736
Total	11 223 421	10 896 228	327 194

18-1/Ventes et services

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 10 335 759 DT contre un solde au 31 décembre 2013 de 9 276 088 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Ventes « MIP »	7 195 636	7 100 482	95 153
- Ventes « MIME »	1 604 968	1 661 636	-56 668
- Ventes « MIP PRINT »	306 888	369 250	-62 362
- Ventes « MIP MALI »	269 736	144 719	125 017
- Ventes « DIGIDIS »	480 007	0	480 007
- Ventes « MIME ENERGY »	446 025	0	446 025
- Ventes « MTPE »	32 500	0	32 500
Total	10 335 759	9 276 088	1 059 671

NOTE 19 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES

Les achats consommés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 5 375 328 DT contre 4 539 987 DT au 31 décembre 2013.

Ces achats consommés se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Achats « MIP »	2 662 870	2 747 426	-84 556
- Achats « MIME »	840 523	1 139 630	-299 107
- Achats « MIP PRINT »	812 279	630 177	182 101
- Achats « MIP MALI »	69 040	22 753	46 287
- Achats « DIGIDIS »	424 193	0	424 193
- Achats « MIME ENERGY »	533 878	0	533 878
- Achats « MTPE »	32 544	0	32 544
Total	5 375 328	4 539 987	835 340

NOTE 20: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 1 801 226 DT contre 1 192 647 DT au 31 décembre 2013. Elle se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Dotations « MIP »	1 330 862	985 006	345 856
- Dotations « MIME »	314 152	102 456	211 696
- Dotations « MIP PRINT »	22 922	20 853	2 069
- Dotations « MIP MALI »	54 912	31 045	23 867
- Dotations « MIME ENERGY »	195	0	195
- Dotations « DIGIDIS »	10 680	0	10 680
- Dotations « Good-will »	67 502	53 287	14 215
Total	1 801 226	1 192 647	608 579

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation présentent au 31 décembre 2014 un solde s'élevant à 1 847 223 DT contre un solde au 31 décembre 2013 de 1 664 094 DT et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Autres charges d'exploitation « MIP »	1 241 839	1 068 139	173 700
- Autres charges d'exploitation « MIME »	332 726	447 970	-115 244
- Autres charges d'exploitation « MIP PRINT »	84 480	64 908	19 573
- Autres charges d'exploitation « MIME ENERGY »	41 673	455	41 218
- Autres charges d'exploitation « MIP MALI »	107 904	82 622	25 282
- Autres charges d'exploitation « DIGIDIS »	25 820	0	25 820
- Autres charges d'exploitation « MTPE »	12 781	0	12 781
Total	1 847 223	1 664 094	183 128

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières totalisent au 31 décembre 2014 un montant s'élevant à 585 487 DT contre un montant au 31 décembre 2013 de 908 479 DT, et se détaillent ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Charges financières nettes « MIP »	410 189	640 381	-230 192
- Charges financières nettes « MIME »	140 933	240 150	-99 217
- Charges financières nettes « MIP PRINT »	29 259	27 818	1 441
- Charges financières nettes « MIME ENERGY »	4 115	130	3 984
- Charges financières nettes « DIGIDIS »	1 584	0	1 584
- Charges financières nettes « MTPE »	-593	0	-593
Total	585 487	908 479	-322 992

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2014 un montant s'élevant à 57 124 DT contre un montant au 31 décembre 2013 de 85 424 DT et se détaillent ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Gains ordinaires « MIP »	6 994	82 424	-75 429
- Gains ordinaires « MIME »	47 350	1 973	45 376
- Gains ordinaires « MIP PRINT »	51	532	-481
- Gains ordinaires « MIP MALI »	0	495	-495
- Gains ordinaires « MIME ENERGY »	120	0	120
- Gains ordinaires « DIGIDIS »	2 610	0	2 610
Total	57 124	85 424	-28 300

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 209 348 DT contre 64 562 DT au 31 décembre 2013.

Ces soldes se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Pertes ordinaires « MIP »	87 083	50 536	36 546
- Pertes ordinaires « MIME »	105 801	6 324	99 478
- Pertes ordinaires « MIP PRINT »	14 081	7 702	6 379
- Pertes ordinaires « MIME ENERGY »	5	0	5
- Pertes ordinaires « DIGIDIS »	2 378	0	2 378
Total	209 348	64 562	144 786

NOTE 25 : RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Le résultat net revenant à la société consolidante « MIP » s'élève à (1 574 839) DT résultant des retraitements des résultats des différentes sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation.

Il se détaille comme suit :

Société	Résultat 2014	Retraitements	Solde
- MIP	-993 229	57 194	-1 050 423
- MIME	-314 501	6 282	-320 783
- MIP PRINT	-52 375	598	-52 974
- MIP MALI	22 114	0	22 114
-MIME ENERGY	-151 177	12 250	-163 427
- DIGIDIS	10 485	0	10 485
- MTPE	-19 831	0	-19 831
Total			-1 574 839
- Résultat du groupe			-1 570 337
- Intérêts minoritaires			-4 502

NOTE 26 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

La variation des autres actifs courants s'élève à 728 905 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variations</u>
- Autres actifs courants « MIP »	1 341 969	897 982	443 988
- Autres actifs courants « MIME »	395 395	327 775	67 620
- Autres actifs courants « MIP PRINT »	49 462	50 036	-573
- Autres actifs courants « MIME ENERGY »	49 582	15	49 567
- Autres actifs courants « MIP MALI »	0	242	-242
- Autres actifs courants « DIGIDIS »	118 890	0	118 890
- Placements et autres actifs financiers « MIP »	53 391	4 232	49 160
- Placements et autres actifs financiers « MIME »	60	0	60
- Placements et autres actifs financiers « DIGIDIS »	436	0	436
Total	2 008 750	1 280 281	728 905

NOTE 27: VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La variation des fournisseurs et autres dettes s'élève à 971 970 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
(+) Fournisseurs et comptes rattachés	4 205 142	3 837 369	367 772
(+) Autres passifs courants	3 445 001	2 865 960	579 042
Ajustement pour :			
(+) Intérêts courus	140 233	115 077	25 156
Total	7 790 376	6 818 406	971 970

NOTE 28 : NOTE SUR LE RAPPROCHEMENT DES MONTANTS DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La trésorerie est négative de 1 382 170 DT au 31 décembre 2014 contre un montant négatif de 1 362 866 DT au 31 décembre 2013.

Elle se détaille comme suit :

Rubriques	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
- Liquidités « MIP »	252 184	402 308
- Liquidités « MIME »	126 635	307 070
- Liquidités « MIP PRINT »	13 220	34 659
- Liquidités « MIP MALI »	14 529	13 533
- Liquidités « MIME ENERGY»	86 963	0
- Liquidités « DIGIDIS »	47 816	0
- Liquidités « MTPE »	13 246	0
- Découverts bancaires « MIP »	-973 626	-770 193
- Découverts bancaires « MIME »	-568 876	-1 117 153
- Découverts bancaires « MIP PRINT »	-118 850	-228 599
- Découverts bancaires « MIME ENERGY »	-203 452	-4 491
- Découverts bancaires « DIGIDIS »	-71 959	0
Total	-1 382 170	-1 362 866

NOTE 29 : MOUVEMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont passés de 3 582 323 DT au 31 décembre 2013 à 7 814 640 DT au 31 décembre 2014.

Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

Libellé	Capital	Réserves consolidés	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Soldes au 31/12/2013	3 250 000	327 180	3 577 180	5 143	3 582 323
Distribution dividendes		0	0	0	0
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales		396 668	396 668	10 485	407 153
Augmentation du capital en 2014	1 148 937		1 148 937		1 148 937
Prime d'émission		4 251 067	4 251 067		4 251 067
Réaffectation réserves	0				0
Résultat au 31/12/2014		-1 570 337	-1 570 337	-4 502	-1 574 839
Total des capitaux propres au 31/12/2014	4 398 937	3 404 578	7 803 515	11 125	7 814 640

NOTE 30 : LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2014	2013		2014	2013		2014	2013
Revenus	10 335 759	9 276 088	Coût des matières consommées	5 375 328	4 539 987	Production	11 223 421	10 896 228
Autres produits d'exploitation	124 850	197 592						
Production immobilisée	762 812	1 422 548						
Production	11 223 421	10 896 228	Achats consommés	5 375 328	4 539 987	Marge commerciale	5 848 094	6 356 240
Marge commerciale	5 848 094	6 356 240	Autres charges externes	1 708 391	1 506 626			
Sous total	5 848 094	6 356 240	Sous total	1 708 391	1 506 626	Valeur ajoutée brute	4 139 703	4 849 614
Valeur ajoutée brute	4 139 703	4 849 614	Impôts et taxes	138 831	157 468			
			Charge de personnel	2 992 449	3 081 211			
Sous total	4 139 703	4 849 614	Sous total	3 131 281	3 238 679	Excédent brut d'exploitation	1 008 422	1 610 935
Excédent brut d'exploitation	1 008 422	1 610 935						
Autres gains ordinaires	57 124	85 424	Charges financières	651 872	918 949			
Produits financiers	66 385	10 469	Dotation aux amortissements et provisions	1 801 226	1 192 647			
Transfert et reprise de charges			Autres Pertes ordinaires	209 348	64 562			
			Impôt sur les bénéfices	44 324	28 697			
Sous total	1 131 931	1 706 829	Sous total	2 706 770	2 204 855	Résultat des activités ordinaires	-1 574 839	- 498 026
Résultat positif des activités ordinaires	-1 574 839	- 498 026	Résultat négatif des activités ordinaires			Résultat net de l'exercice	-1 574 839	- 498 026
Effet positif des modifications comptable			Effet négatif des modifications comptable			Résultat net après modifications comptables	-1 574 839	- 498 026

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIP »

31-1/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires, la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

- 1- Un nantissement de matériel roulant sur des véhicules;
- 2- Un nantissement de matériel de premier rang, sur un matériel exploité par la société emprunteuse dans son activité et implanté dans divers emplacements, sis à Tunis, 1 Rue 8612, impasse N°5, Zone industrielle de la Charguia :

31-2/ Emprunt BTK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, soit la somme de TROIS CENT VINGT SEPT MILLE NEUF CENT DINARS (327 900 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires, la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

2- Un nantissement de premier rang, sur un ensemble de matériel roulant.

31-3/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme d'UN MILLION QUATRE CENT SEPT MILLE CENT QUARANTE DEUX DINARS 856 MILLIMES (1 407 142,856 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte :

1-Une hypothèque immobilière de 1^{er} rang sur terrain d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9.

2- Des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

31-4/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de DEUX CENTS MILLE DINARS (200 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

31-5/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de CINQ CENT CINQUANTE MILLE DINARS (550 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

1-Une hypothèque immobilière de 2^{er} rang d'une superficie approximative de 1 890 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIME.

2-Une hypothèque immobilière de 2^{er} rang d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

31-6/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme de CENT CINQUANTE MILLE DINARS (150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte une hypothèque immobilière de 1^{er} rang d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

31-7/ Crédits de gestion BTK

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes les sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant , d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse ,Aval et caution pouvant être dues par l'emprunteur à la BTK à quelque titre et sous quelque

dénomination que ce soit, à concurrence d'un montant en principal de UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 850 000 DT), la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

- 1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:
 - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
 - Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
 - La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

31-8/ Crédits de gestion QNB

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes sommes générées par des opérations généralement quelconques et notamment de compte courant, d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse, Aval et caution, ouverture d'accréditif que la société doit ou pourrait devoir à la QNB à hauteur d'un montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (850 000 DT)

- 1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:
 - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
 - Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
 - La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

31-9/ Cautions reçues

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2ème rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- Monsieur Mehdi CHERIHA a donné son aval à la société « MIP » pour tous les crédits

de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2014 à 1 858 462 Dinars hors TVA.

- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur « Mohamed Hédi CHERIHA ». Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
 - Crédit QNB : montant 1 407 143 Dinars.
 - Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
 - Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion Amen Bank : montant 1 100 000 Dinars.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur « Mehdi CHERIHA ». Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
 - Crédit QNB: montant 1 407 143 Dinars.
 - Crédit AB : montant 200 000 Dinars.
 - Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
 - Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
 - Crédit de gestion Amen Bank : montant 1 100 000 Dinars.

31-10/ Cautions donnés

- La société a donné une caution hypothécaire de 1^{er} rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIME ». Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.
- La société a donné une caution hypothécaire portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « DISMATIC ». Ce crédit s'élève à 150 000 Dinars.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIME »

32-1/ Emprunts AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE DINARS (423 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

1. Un nantissement de matériel roulant sur le véhicule ci-après désigné :

MARQUE ET NATURE	IMMATRICULATION
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3034
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3035
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3036
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7466
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7469
- Véhicule Ford	126 TUNIS 8740
- Véhicule Ford	126 TUNIS 8739
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7474
- Véhicule Toyota	131 TUNIS 2637
- Véhicule Fiat	135 TUNIS 9769

2. En nantissement de matériel de premier rang, sur :

- Une machine d'impression (Hewlet Packard)
- Une machine découpe (Raven)
- Une machine laminoire (Media Presse)

32-2/ Emprunts QNB 300 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de TROIS CENT MILLE DINARS (300 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m2, sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-3/ Emprunts QNB 300 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de TROIS CENT MILLE DINARS (300 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m2, sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-4/ Emprunts QNB 150 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de CENT CINQUANTE MILLE DINARS (150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie

approximative de 1890 m2, sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-5/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de QUATRE CENT MILLE DINARS (400 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités et frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 2eme rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m2, sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 19/12/2011 sous le N°11909941 quittance N°M094766

32-6/ Cautions données

. La société à accordé une caution solidaire et hypothécaire en faveur de la TQB leasing et ce pour garantir un crédit accordé à la société MIP pour l'achat d'un lot de matériel acquis en location financière au prix de 424 200 Dinars.

. La société à accordé une caution hypothécaire de 2^{ème} rang portant sur le lot N°18 de 1 890 m² titre foncier N° 503012 Tunis Z.I.A.F.I. Soliman en faveur de l'AMEN BNK et ce pour garantir un crédit accordé à la société MIP d'un montant de 550 000 Dinars.

32-7/ Cautions reçues

Crédits leasings :

. Monsieur Mehdi CHERIHA a donné une caution personnelle et solidaire à la société « MIME » pour un ensemble de crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2014 à 170 782 Dinars hors TVA.

Emprunts bancaires :

- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur « Mohamed Hédi CHERIHA » et Monsieur « Mehdi CHERIHA ». Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :

- Crédit QNB :	Montant	300 000 Dinars
- Crédit QNB :	Montant	300 000 Dinars
- Crédit QNB :	Montant	150 000 Dinars

- La société « MIP » a donné une caution hypothécaire de 1^{er} rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté

par la société. Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.

Crédit de gestion :

La société a obtenu un aval personnel de Messieurs « Mohamed Hédi CHERIHA » et « Mehdi CHERIHA » sur les crédits de gestion suivants :

- Crédit QNB :	Montant	430 000 Dinars
- Crédit AB/107665 :	Montant	610 000 Dinars
- Crédit BTK :	Montant	280 000 Dinars

NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIP PRINT »

33-1/ Cautions reçues

Crédit de gestion :

La société a obtenu un aval personnel de Monsieur « Mehdi CHERIHA » sur une enveloppe de crédit à court terme auprès de l'Amen Bank, dont la somme globale en principal s'élève à CENT QUATRE VINGT MILLE (180 000) DINARS détaillée comme suit :

- Escompte lettre de crédit refinancement de Soixante mille dinars 60 000 Dinars.
- Découverts en compte de Cinquante mille dinars (50 000).
- Cession de créances professionnelles de Soixante dix mille dinars (70 000).

Crédits leasings :

Monsieur « Mehdi CHERIHA » a donné son aval personnel et solidaire à la société « MIP PRINT » pour un ensemble de crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2014 à 50 082 Dinars hors TVA.

Messieurs,

1- En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2012, nous avons examiné les états financiers consolidés de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » arrêtés au 31 décembre 2014.

2- Les comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

3- Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles en vigueur et a comporté des vérifications de la comptabilité et toutes autres procédures de révision que nous avons jugées nécessaires eu égard aux circonstances.

4- Les états financiers consolidés ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2014, fond apparaître un total bilan qui s'élève à 24 238 021 Dinars et un résultat déficitaire consolidé de 1 570 337 Dinars.

5- La société « MIP » a fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'un contrôle fiscal approfondi qui s'est dénoué par une taxation d'office d'un montant de deux cent onze mille huit cent vingt cinq dinars. La société s'est opposée à cette taxation mais l'affaire a été perdue en première instance.

Cette taxation n'a été provisionnée qu'à hauteur de 105 914 Dinars.

6 - La société « MIP » a procédé en date du 25 juin 2013 à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve spéciale d'investissement. Cette opération risque d'entraîner la déchéance des dégrèvements fiscaux déjà obtenus et s'élevant à deux cent soixante dix mille dinars.

Ce risque fiscal n'a été provisionné que pour 90 000 Dinars.

7- Les créances douteuses de la société « MIP » totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 509 894 Dinars. Ces créances n'ont été provisionnées que pour 177 886 Dinars.

8- Les créances douteuses de la société « MIME » » totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 428 000 Dinars. Ces créances auraient due être provisionnées au mois à hauteur de 50%.

9- A notre avis, et sous réserve des observations mentionnées au niveau des paragraphes 5 à 8, les états financiers consolidés, tels qu'ils sont annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des mouvements de trésorerie pour l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

10- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 6 mai 2015

Néjib MARRAKCHI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				<u>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</u>			
Actifs immobilisés							
				Capital social	15	33 282 288	33 282 288
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Actions propres		47 006	(2 327 308)
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	36 000 798	28 424 769
				Résultat consolidé de l'exercice	17	2 049 512	10 106 698
Immobilisations incorporelles	6	21 387 927	20 685 492			71 379 604	69 486 447
Amortissements		(18 590 093)	(17 722 842)	<u>INTERETS MINORITAIRES</u>			
Immobilisations corporelles	7	291 669 121	264 346 685	Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		30 798 437	13 045 430
Amortissements		(109 445 895)	(95 818 011)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		381 004	101 670
Immobilisations financières	8	19 669 788	15 121 329	<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>		31 179 441	13 147 100
Provisions		(747 068)	(747 068)				
				<u>PASSIFS</u>			
Total des actifs immobilisés		203 943 780	185 865 585	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres actifs non courants	9	12 199 444	10 822 448	Provisions pour charges			17 396
				Emprunts obligataires et bancaires	18	70 192 605	55 260 042
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		216 143 224	196 688 033	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		70 192 605	55 277 438
<u>ACTIFS COURANTS</u>				<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Stocks	10	58 783 922	58 741 150	Fournisseurs et comptes rattachés	19	93 914 299	81 294 732
Provisions		(1 302 068)	(1 739 283)				
Clients et comptes rattachés	11	15 195 232	16 046 401	Autres passifs courants	20	28 871 726	24 685 743
Provisions		(2 134 882)	(1 961 853)				
Autres actifs courants	12	35 391 609	32 082 939	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	60 222 758	73 098 865
Provisions		(426 534)	(376 296)				
Autres actifs financiers	13	359 208	250 735				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	33 750 722	17 258 499	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		183 008 783	179 079 340
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		139 617 209	120 302 292	TOTAL DES PASSIFS		253 201 388	234 356 778
TOTAL DES ACTIFS		355 760 433	316 990 325	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS		355 760 433	316 990 325

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 014	2 013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	510 630 650	463 239 578
Autres revenus d'exploitation		15 817 803	14 955 144
		526 448 453	478 194 722
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	23	(405 988 904)	(360 306 899)
Achats d'approvisionnement consommés		(17 154 736)	(12 725 499)
Charges de personnel		(41 350 780)	(36 974 231)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(17 984 859)	(16 769 892)
Autres charges d'exploitation	25	(34 829 840)	(32 242 469)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(517 309 119)	(459 018 990)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 139 334	19 175 732
Charges financières	26	(8 441 304)	(6 907 427)
Produits financiers	27	2 305 402	380 410
Autres gains ordinaires	28	2 755 933	1 352 038
Autres pertes ordinaires		(812 849)	(402 193)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		4 946 516	13 598 560
Impôts sur les bénéfices		(2 516 000)	(3 390 192)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		2 430 516	10 208 368
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 430 516	10 208 368
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 430 516	10 208 368
Intérêts minoritaires		381 004	101 670
Résultat net (part du groupe)		2 049 512	10 106 698
Résultat par action		0,123	0,607

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	538 390 552	487 532 135
Encaissements reçus des autres débiteurs	26 705	(8)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(497 691 161)	(474 246 098)
Intérêts payés	(6 573 152)	(5 120 065)
Intérêts reçus	324 634	62 733
Impôts sur les bénéfices payés (compte tenu des restitutions)	(1 125 949)	1 748 181
Autres flux liés à l'exploitation	(1 780 191)	(1 333 186)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	31 571 438	8 643 692
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(27 615 877)	(32 572 393)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 663 712)	-
Variation provenant des autres actifs non courants	(322 197)	(1 239 292)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	195 551	36 000
Intérêts et dividendes	171 935	159 334
Autres encaissements liés aux activités d'investissement		-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(34 234 300)	(33 616 351)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(10 075 811)	(10 024 313)
Encaissements provenant des augmentations du capital	21 949 993	11 402 085
Encaissements provenant des emprunts & billets de trésorerie	58 100 000	23 200 000
Remboursement d'emprunts & billets de trésorerie	(23 634 529)	(22 329 953)
Encaissement suite au rachat des actions propres	3 010 686	350 038
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	49 350 339	2 597 857
VARIATION DE TRESORERIE	46 687 477	(22 374 802)
Trésorerie au début de l'exercice	(37 340 415)	(14 965 613)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 347 062	(37 340 415)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 48,41% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT-MONOPRIX dans la société « Hammamet Leisure Company –HLC » est de 44,8%. L'activité de cette filiale est principalement le développement de l'hôtellerie, de tourisme et des installations thermales.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

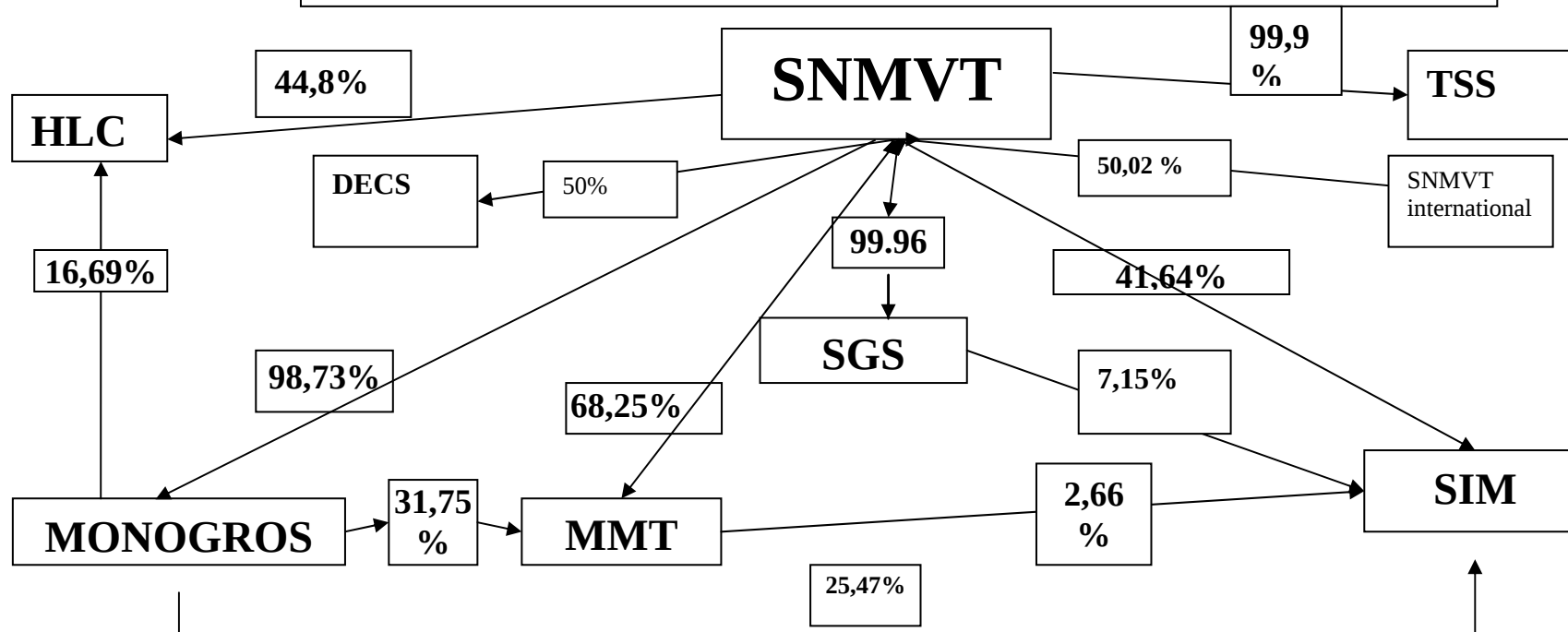
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

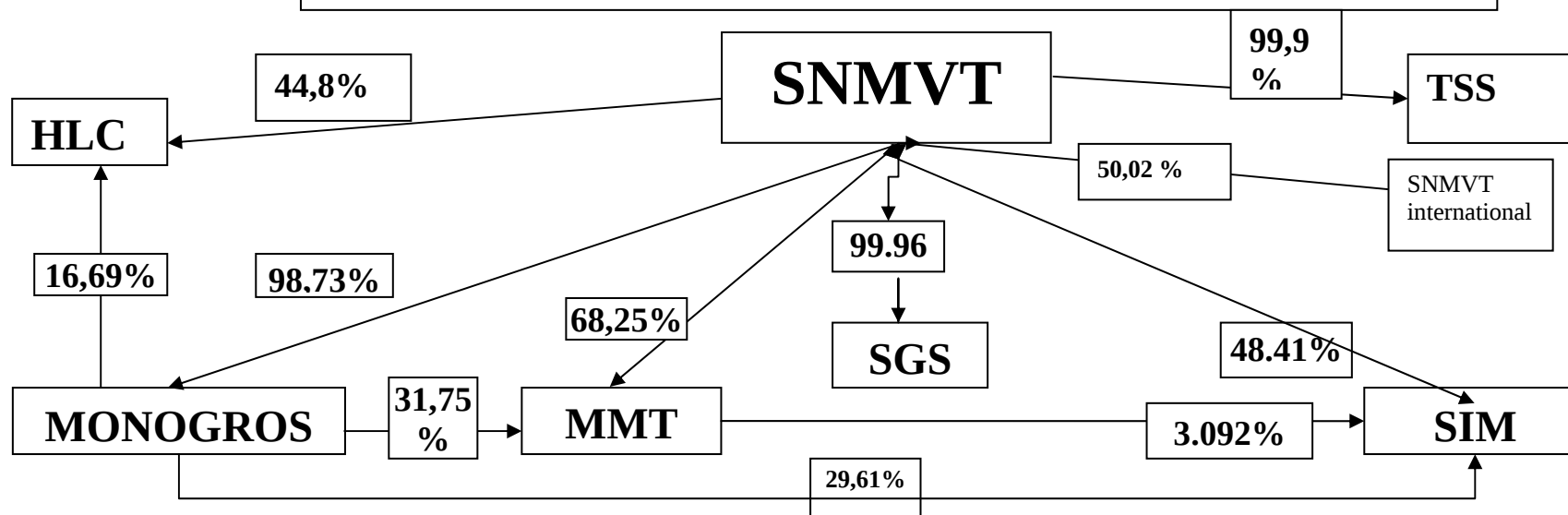
3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT-MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2014



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	61,49%	Filiale	Intégration globale	61,32%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	76,92%	Filiale	Intégration globale	76,59%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration globale	50,02%
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Intégration globale	50%

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2013



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	61,49%	Filiale	Intégration globale	61,32%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	78,1%	Filiale	Intégration globale	89,03%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration partielle	50,02%

4. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	0	0

6. Immobilisations incorporelles

		<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Logiciels informatiques		3 274 003	1 365 506
Fonds de commerce SNMVT		3 586 197	3 549 075
Fonds de commerce SGS		324 213	324 213
Fonds de commerce SIM		1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS		12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS			
comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1	12 838 300	12 838 300
Avances sur immobilisations incorporelles		8 418	1 251 602
		21 387 927	20 685 492
A déduire amortissement des logiciels		(1 519 728)	(1 004 363)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT		(2 607 906)	(2 390 500)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS		(324 213)	(324 213)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM		(1 287 946)	(1 153 466)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS		(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et		(12 838 300)	(12 838 300)
good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur			
		(18 590 093)	(17 722 842)
		2 797 834	2 962 650

6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition				
POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Eléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				2 261 715
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	27 937 000	3 579 020	24 357 980	24 357 980
Provision sur les stocks	(7 630 776)		(7 630 776)	
Provision sur les actifs	(202 210)		(202 210)	
Provision pour des charges d'exploitation	(2 310 651)		(2 310 651)	
Provision pour complément d'amortissement	(282 352)		(282 352)	
	(10 425 989)		(10 425 989)	(10 425 989)
Juste valeur des actifs et passifs acquis				16 193 706
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				16 174 274
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				(10 842 573)
Ecart d'acquisition				5 331 701
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	<u>12 838 300</u>

6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,90% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, alors que le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2014.

7.1 Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles

DOTATION 2014															
	Valeur brute au 1/1/2014	Rééval au juste valeur / SGS ET TSS	Rééval au juste valeur / TSS	Acquis itio ns 2014	Régularis ation 2014	Cess ion 2014	au 31/12/2014	Amo rtissem. Cumulé 1/1/2014	Amo rt de + values SGS EXERCICES 2003, 2004, 2005,2006, 2007,2008,200 9,2010, 2011 ET 2012	Do tatio ns 2014	Amo rt de + values EXERCICE 2014 'jus te valeur / SGS	Régul 2014	Cess ion 2014	Amo rtissem. Cumulé 2014	Valeur nette au 31/12/2014
Immobilisations Corporelles															
Terrain	47 259 984	792 061	4 332 494	10 549 721	0	-0	62 934 260								62 934 260
Construction	42 231 389	4 350 150		1 737 487	2 010 787	(1 830 000)	48 499 813	18 763 432	2 265 703	1 593 321	217 508	0	-0	22 839 964	25 659 849
Ag. aménag. Const.	8 407 597	1 045 769		340 182	469 595	-0	10 263 143	4 928 425	1 089 342	459 500	(43 574)	0	-0	6 433 693	3 829 450
Matériel et Outillage	65 233 624	0	0	6 233 512	7 755 665	(3 446 431)	75 776 370	36 353 939	0	5 996 855	0	0	-0	42 350 794	33 425 576
Petit Matériel et Outillage	144 219	0	0	11 429	497	-0	156 145	134 089	0	14 656	0	0	-0	148 745	7 400
Mat Transp person.	2 001 686	0	0	961 724	0	(139 382)	2 824 028	1 296 573	0	311 687	0	0	(139 382)	1 468 878	1 355 150
Mat Transp biens	8 911 698	0	0	677 019	176 546	(872 994)	8 892 269	6 064 564	0	1 018 246	0	0	(742 286)	6 340 524	2 551 745
Equipement bureau	2 479 127	0	0	144 143	17 770	-0	2 641 040	1 381 345	0	221 928	0	0	-0	1 603 273	1 037 767
Mat informatique	9 759 596	0	0	1 359 666	0	(26 370)	11 092 892	8 581 967	0	912 347	0	0	-0	9 494 314	1 598 578
Agenc, amén. divers	37 776 392	0	0	7 305 390	3 085 975	(1 879 096)	46 288 661	14 958 631	0	3 807 079	0	0	-0	18 765 710	27 522 951
Immob en cours	17 780 617	0	0	16 073 977	(13 516 836)	-0	20 337 758	0	0	0	0	0	-0	0	20 337 758
Avance Immob en cours	11 840 282	0	0	5 791 562	(15 669 102)	-0	1 962 742	0	0	0	0	0	-0	0	1 962 742
	253 826 211	6 187 980	4 332 494	51 185 812	(15 669 103)	(8 194 273)	291 669 121	92 462 965	3 355 045	14 335 619	173 934	0	(881 668)	109 445 895	182 223 226
Immobilisations Incorporelles															
Logiciels informa.	1 365 506	0	0	423 697	1 484 800	0	3 274 003	1 004 363		515 365		0	0	1 519 728	1 754 275
Fonds de cce	5 230 084	12 838 300	0	37 121	0	0	18 105 505	3 880 179	12 838 300	351 886	0	0	0	17 070 365	1 035 140
Immob incorp en cours	1 251 601	0	0	241 617	(1 484 800)	0	8 418	0		0		0	0	0	8 418
	7 847 191	12 838 300	0	702 435	0	0	21 387 926	4 884 542	12 838 300	867 251	0	0	0	18 590 093	2 797 833

7.2 TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIÉTÉ DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2014											
	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de	MONOGROS	SIM	MMT	HLC	TSS	Ecart de	SNMVT INTERNATIONAL	VALEUR BRUTE
			réévaluation SGS						réévaluation TSS		TOTALE
Immobilisations Corporelles											
Terrain	3 794 059	417 808	792 061		28 820 736	1 960 153	18 287 540	4 529 410	4 332 494		62 934 261
Construction	7 848 405	11 735 443	4 350 150	26 000	17 745 984			6 793 832			48 499 814
Agencements, aménag. des constructio	2 420 505	643 978	1 045 769	500 506	4 332 522	15 200	0	1 304 664			10 263 144
Matériel et Outillage	60 729 813	748 215		4 746 633	6 672 042	1 296 190	0	1 583 477			75 776 370
Petit matériel et outillage	102 503			12 954	33 122	7 567	0				156 146
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000		2 282 813	220 000		0			36 416	2 824 028
Matériel de Transport de biens	0			8 166 544	26 237	450 034	0	249 454			8 892 269
Equipement de bureau	507 146	1 185 269		608 863	264 738	4 162	0	37 688		33 175	2 641 041
Matériel informatique	2 574 395	6 112		8 000 091	247 101	7 473	0	220 306		37 414	11 092 892
Agencement, aménag. divers	25 230 174	2 143 899		7 338 403	11 165 143	411 042	0				46 288 661
Immobilisations en cours	2 979 484	68 971		0	6 683 304	7 536 103	3 028 917	40 979			20 337 758
Avances immobilisations en cours	537 224			17 969	1 282 549	125 000					1 962 742
	106 758 507,000	17 199 695,000	6 187 980,000	31 700 776,000	77 493 478,000	11 812 923,880	21 316 457,000	14 759 810,000	4 332 494,000	107 005,000	291 669 125,880
TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIÉTÉ DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2014											
	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	HLC	TSS		SNMVT INTERNATIONAL	VALEUR BRUTE
											TOTALE
Immobilisations Corporelles											
Construction	6 727 176	5 549 935	2 483 211	26 000	5 391 731	0	0	2 661 912			22 839 965
Agencements, aménag. des constructio	1 846 452	641 448	1 045 769	304 617	1 329 765	9 187	0	883 736			6 060 974
Matériel et Outillage	32 853 766	709 276		3 607 696	3 244 511	445 238	0	1 490 306			42 350 793
Petit matériel et outillage	101 592			10 988	30 686	5 479	0				148 745
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000		1 139 576	27 989		0			16 515	1 468 879
Matériel de Transport de biens				6 035 945	26 237	28 887	0	249 454			6 340 523
Equipement de bureau	278 415	607 895		517 567	154 074	2 156	0	37 428		5 739	1 603 274
Matériel informatique	2 572 596	6 112		6 423 733	247 101	7 061	0	220 306		17 405	9 494 314
Agencement, aménag. divers	9 697 571	1 068 190		3 731 680	4 191 971	145 250	0	303 766			19 138 428
	54 112 367	8 832 856	3 528 980	21 797 802	14 644 065	643 258	0	5 846 908	0	39 659	109 445 895

8. Immobilisations Financières**2 014****2 013**

Titres de participation	16 439 277	13 880 965
Avances sur participation	1 820 000	-
Prêts à plus d'un an	876 597	831 896
Dépôts et cautionnements	533 914	408 468
	19 669 788	15 121 329

A déduire les provisions sur les titres de participations	(171 345)	(171 345)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)

(747 068) (747 068)**18 922 720 14 374 261****9. Autres actifs non courants****2 014****2 013**

Frais préliminaires HLC	6 015 404	5 728 721
Frais préliminaires MMT	194 703	51 979
Frais préliminaires SIM	227 882	138 098
Frais préliminaires SNMVT	5 598 106	4 658 627
Charges à répartir TSS	163 349	245 023
	12 199 444	10 822 448

10. Stocks**2 014****2 013**

Stocks de marchandises	57 924 331	58 043 755
Travaux en cours	49 742	49 742
Stocks des consommables	809 849	647 653

58 783 922 58 741 150

Provisions sur les marchandises	(1 302 068)	(1 739 283)
---------------------------------	-------------	-------------

57 481 854 57 001 867**11. Clients et comptes rattachés****2 014****2 013**

Clients et comptes rattachés	14 967 448	15 817 739
Clients douteux	227 784	228 662

15 195 232 16 046 401

Provisions sur clients et les comptes rattachés	(2 134 882)	(1 961 853)
---	-------------	-------------

13 060 350 14 084 548

12. Autres actifs courants	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Fournisseurs, emballage à rendre	516 687	427 375
Personnel	628 163	634 583
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	14 698 961	11 906 160
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	2 534 415	4 152 589
Etat, impôts différés	781 195	1 070 891
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	3 629 335	1 091 354
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	-	-
Débiteurs divers	3 921 466	2 035 909
Charges constatées d'avance	678 352	1 724 058
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	12-1 7 901 612	8 695 885
Compte d'attente	101 423	344 135
	35 391 609	32 082 939
Provisions sur les autres actifs	(426 534)	(376 296)
	34 965 075	31 706 643

12-1. Produits à recevoir

Ce compte enregistre le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, survenus suite aux événements du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars. Ce compte enregistre également, le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 799 dinars. La valeur des indemnités d'assurance a été estimée selon les données disponibles à la société. La société a encaissé en février 2015 la somme de 1 970 867 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et la somme de 521 290 dinars au titre de celui de 2012.

Cependant, la société entend intenter une action en justice pour réclamer notamment, le paiement du reliquat de 3 484 349 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et de 734 509 dinars au titre du sinistre de 2012.

13. Autres actifs financiers	<u>2 014</u>	<u>2 012</u>
Titre de placement	-	-
Prêts et autres actifs financiers	359 208	250 335
	359 208	250 335

14. Liquidités et équivalents de liquidités	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
--	---------------------	---------------------

Placements courants	24 211 135	5 811 480
Chèques à encaisser	131 875	103 609
Banques	6 758 509	8 982 235
Caisses	2 649 203	2 361 175
	33 750 722	17 258 499

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 33 282 288 dinars, représenté par 16 641 144 actions de 2 dinars de nominal. .

16. Réserves consolidées	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
---------------------------------	---------------------	---------------------

Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	36 000 798	28 424 769
	36 000 798	28 424 769

17. Résultats consolidés	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
---------------------------------	---------------------	---------------------

Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	2 049 512	10 106 698
	2 049 512	10 106 698

18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
--	---------------------	---------------------

Emprunts bancaires	70 168 041	55 175 764
Autres dettes à plus d'un an	24 564	84 278
	70 192 605	55 260 042

19. Fournisseurs et comptes rattachés	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
--	---------------------	---------------------

Fournisseurs d'exploitation	18 758 444	18 841 721
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	55 264 027	52 618 900
Fournisseurs d'investissement	6 277 097	3 112 908
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	5 408 457	1 113 640

Fournisseurs retenues de garantie et prorata	285 098	396 106
Fournisseurs, factures non parvenues	7 921 176	5 211 457
	93 914 299	81 294 732

20. Autres passifs courants

2 014

2 013

Clients créditeurs	2 188 128	1 639 563
Personnel	1 510 930	2 282 190
Etat, impôts et taxes	4 514 337	2 716 563
Etat, impôts sur les sociétés	1 781 940	3 678 214
Comptes courants actionnaires	172 887	505 089
Créditeurs divers, CNSS	2 830 993	2 608 116
Créditeurs divers, assurances groupes	132 818	64 912
Autres créditeurs divers	1 244 712	356 464
Comptes de régularisation	7 029 321	4 211 491
Produits perçus d'avance	5 170	748 292
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	7 460 490	5 874 849
	28 871 726	24 685 743

21. Concours bancaires et autres passifs financiers

2 014

2 013

Emprunts bancaires à moins d'un an	20 343 972	14 310 993
Billets de trésorerie	15 000 000	3 500 000
Emprunts, intérêts courus	474 327	379 287
Concours bancaires	24 404 459	54 908 585
	60 222 758	73 098 865

22. Revenus

2 014

2 013

Ventes des marchandises chez la SNMVT	507 648 879	458 452 779
Ventes des marchandises chez Monogros	27 289	23 147
Ventes des marchandises chez MMT	377 126	501 645
Revenus chez SGS	6 101	18 264
Revenus chez TSS	0	0
Revenus chez DECS	377 938	-
Revenus chez SNVT INTERNATIONAL	2 193 317	4 243 743
	510 630 650	463 239 578

23. Achats consommés**2 014****2 013**

Achats des marchandises consommées	405 988 904	360 306 899
	405 988 904	360 306 899

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 96 738 064 dinars et 104 687 580 dinars

respectivement en 2014 et 2013 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 37 354 190 dinars et 33 500 866 dinars respectivement en 2014 et 2013 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

24. Dotation aux amortissements et résorptions**2 014****2 013**

Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	867 250	636 167
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	14 335 619	13 390 248
Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	173 934	1 070 985
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	1 197 662	521 469
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	1 332 686	1 188 335
Dotation aux provisions sur les stocks	1 302 068	1 739 283
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	2 719 273	2 303 928
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(1 739 283)	(2 541 632)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 121 304)	(787 233)
Reprises /provisions pour dépréciations des risques fournisseurs	(1 083 046)	(751 658)
	17 984 859	16 769 892

25. Autres charges d'exploitation**2 014****2 013**

Travaux sous traités	382 408	2 577 934
Locations et charges locatives	5 044 744	4 757 789
Entretien et réparation	8 787 916	7 330 902
Primes d'assurance	466 426	364 382
Autres services extérieurs	1 592 066	539 985
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	1 852 598	1 462 277
Frais de publicité et de publication	6 937 279	6 888 173
Frais de transport et transport sur achat	1 578 969	1 271 643
Voyages, déplacement et missions	3 505 537	3 509 121
Frais postaux et de télécommunication	776 363	832 809
Frais bancaires	807 428	687 322
Autres charges ordinaires	77 481	82 175
Impôts et taxes	3 020 625	1 937 957
	34 829 840	32 242 469

26. Charges financières nettes	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Intérêts des emprunts bancaires	4 852 899	3 822 300
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 500 572	1 370 081
Intérêts sur billets de trésorerie	357 098	137 176
Pertes de change	79 782	327 831
Charges nettes / cession actions	1 635 412	1 242 992
Autres charges financières	15 541	7 047
	8 441 304	6 907 427

27. Produits financiers	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Produits des comptes courants bancaires	94 615	39 982
Revenus des placements et bons de trésorerie	466 719	53 837
Dividendes	128 785	78 645
Plus-values /cession valeurs mobilières	1 334 513	199 757
Gains de change	280 770	8 189
	2 305 402	380 410

28. Autres gains ordinaires	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Reprises provisions	19 213	98 739
Autres gains ordinaires	2 736 720	1 253 299
	2 755 933	1 352 038

29. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2014 et 30% en 2013. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

30. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2014, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan consolidé de 355 760 433 DT et un résultat bénéficiaire consolidé de 2 049 512 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 7.3 des notes aux états financiers relatif à une affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

TUNIS, le 4 mai 2015

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 2 988 677 dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 333 117 dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «OPTIMUM EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respecté durant la période auditée.
- L'emploi au titre de la société « CELLCOM » représentent, au 31 décembre 2014, 10,17% de l'actif de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 25 Mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 947 963,891</u>	<u>2 666 770,439</u>
a – Actions et droits rattachés		2 947 963,891	2 367 978,799
b - Obligations et valeurs assimilées			244 958,120
c- Titres OPCVM			53 833,520
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>59 337,799</u>	<u>82 992,818</u>
a - Placements monétaires			
b – Disponibilités	3	59 337,799	82 992,818
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		<u>336,935</u>	-
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		3 007 638,625	2 749 763,257
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>13 464,967</u>	<u>13 071,991</u>
	3.7		
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>		<u>5 496,450</u>	<u>6 279,937</u>
TOTAL PASSIF		18 961,417	19 351,928
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>2 941 943,612</u>	<u>2 655 520,319</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>46 733,596</u>	<u>74 891,010</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		39,788	265,216
b - Sommes distribuables de l'exercice		46 693,808	74 625,794
ACTIF NET		2 988 677,208	2 730 411,329
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 007 638,625	2 749 763,257

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>105 858,082</u>	<u>132 939,292</u>
Dividendes		97 419,640	121 739,262
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 438,442	11 200,030
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.3	<u>1 446,886</u>	<u>1 738,552</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>107 304,968</u>	<u>134 677,844</u>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-53 386,322</u>	<u>-52 840,767</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>53 918,646</u>	<u>81 837,077</u>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.9	<u>-7 224,838</u>	<u>-7 211,283</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		<u>46 693,808</u>	<u>74 625,794</u>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>46 693,808</u>	<u>74 625,794</u>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		288 689,497	77 042,594
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 192,925	-223 740,390
Frais de négociation de titre		-4 459,129	-4 495,732
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>333 117,101</u>	<u>-76 567,734</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>333 117,101</u>	<u>-76 567,734</u>
a - Résultat d'exploitation		46 693,808	74 625,794
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		288 689,497	77 042,594
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 192,925	-223 740,390
d - Frais de négociation de titres		-4 459,129	-4 495,732
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		<u>-74 851,222</u>	<u>-29 617,390</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
- Capital		-	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-	-
- Régularisation des sommes distribuables		-	-
- Droits d'entrée		-	-
b – Rachats			
- Capital		-	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-	-
- Régularisation des sommes distribuables		-	-
- Droits de sortie		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		<u>258 265,879</u>	<u>-106 185,124</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de l'exercice		2 730 411,329	2 836 596,453
b- en fin de l'exercice		2 988 677,208	2 730 411,329
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>			
a- en début de l'exercice		269 249	269 249
b- en fin de l'exercice		269 249	269 249
VALEUR LIQUIDATIVE		<u>11,100</u>	<u>10,141</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		<u>12,199%</u>	<u>-2,696%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSIION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2014 à 2 947 963,891 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	25 000	166 019,100	204 325,000	6,79%
AMEN B.	2 700	70 126,840	70 264,800	2,34%
ARTES	36 000	258 083,887	288 036,000	9,58%
ATTIJARI BANK	12 000	201 448,031	286 272,000	9,52%
BIAT	3 500	223 571,070	275 642,500	9,16%
CARTHAGE CEMENT	70 000	183 700,000	169 890,000	5,65%
CELLCOM	37 557	264 114,720	305 864,208	10,17%
ESSOUKNA	17 568	125 053,082	109 993,248	3,66%
ESSOUKNA NG J 01-07-2014	5 800	35 235,000	34 336,000	1,14%
HEXABYTE	30 000	250 074,935	277 770,000	9,24%
MIP AA	16 000	75 200,000	37 648,000	1,25%
MONOPRIX	12 000	288 111,686	263 208,000	8,75%
SIMPAR	4 615	243 387,080	259 127,635	8,62%
SIMPAR NG 2014 J1-7-2014	1 025	51 672,750	52 172,500	1,73%
SOTUVER	50 900	319 066,380	267 734,000	8,90%
T.AIR	40 000	48 158,340	45 680,000	1,52%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		2 803 022,901	2 947 963,891	98,02%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	2 223 084,320
Titres OPCVM	2 021,600
	2 225 105,920

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
BTA	238 175,000	1 626,302	244 126,302	4 325,000
Actions	1 935 206,656	-	1 932 418,830	-2 787,826
Titres OPCVM	54 863,049	-	55 518,800	655,751
TOTAL	2 228 244,705	1 626,302	2 232 063,932	2 192,925

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2014, 105 858 ,082 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes des actions	95 333,400	115 806,795
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	8 438,442	11 200,030
Dividendes des titres OPCVM	2 086,240	5 932,467
	105 858,082	132 939,292

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS ET REVENUS Y AFFÉRENTS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2014 à 59 337,799 dinars répartie comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013	% Actif
- Banque	57 853,773	100 521,919	1 ,92%
- Sommes à l'encaissement	3 626,551	-	0,12%
- Sommes à régler	-2 142,525	-17 529,101	-0,07%
TOTAL GÉNÉRAL	59 337,799	82 992,818	1 ,97%

Les intérêts sur compte de dépôt pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élèvent à 1 446,886 dinars.

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur compte de dépôt	1 446,886	1 738,552
	1 446,886	1 738,552

3-4. CAPITAL SOCIAL :

31/12/2014

Capital au 01 janvier 2014	2 655 520,319
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	-4 459 ,129
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	288 689,497
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	2 192,925
Régularisations des sommes non distribuables	-
Capital au 31 décembre 2014	2 941 943,612
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Taux de rendement	12,199%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes distribuables au 31 décembre 2014 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 2 941 983,400 DT détaillés comme suit :

- Capital au 31 décembre 2014 : 2 941 943,612 DT
- Sommes distribuables de l'exercice 2013 : 39,788 DT

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2014 s'élève à 46 733,596 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2013	39,788	-	39,788
Exercice 2014	46 693,808	-	46 693,808
Total	46 733,596	-	46 733,596

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2014 à 13 464,967 dinars répartie comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	8 416,216	8 169,990
Distributeur BTE	3 365,989	3 267,999
Dépositaire	841,131	817,001
Distributeur CGF	841,631	817,001
	13 464,967	13 071,991

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2014 à 5 496,45 dinars répartie comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Commissaire aux comptes	4 982,578	4 600,262
Etats retenue à la source	0,009	1 228,652
CMF	248,378	240,233
Impôt à payer	164,550	109,800
Publication CMF	100,935	100,990
	5 496,450	6 279,937

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépositaire.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de succès qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3

années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contre partie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élèvent à 53 386,322 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	33 366,427	33 025,450
Rémunération du distributeur BTE	13 346,579	13 210,197
Rémunération du dépositaire	3 336 ,658	3 302,560
Rémunération du distributeur CGF	3 336,658	3 302,560
	53 386,322	52 840,767

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 7 224,838 dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires du commissaire aux comptes	4 191,660	4 191,660
Redevances CMF	2 827,683	2 798,788
Autres frais	205,495	220,835
	7 224,838	7 211,283

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Total des revenus de placements	0,399	0,500	0,247	0,099
Charges de gestion des placements	-0,198	-0,196	-0,151	-0,077
Revenus Nets des placements	0,201	0,304	0,096	0,022
Autres charges	-0,027	-0,027	-0,024	-0,026
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,174	0,277	0,072	-0,004
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	0,039	0,037
Sommes distribuables de l'exercice	0,174	0,277	0,111	0,033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-0,039	-0,037
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,072	0,286	-0,871	0,116
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,008	-0,831	0,553	0,041
Frais de négociation de titre	-0,017	-0,016	-0,018	-0,007
Plus et moins value sur titres et frais de négociation (2)	1,063	-0,561	-0,336	0,150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	1,237	-0,284	-0,264	0,146
Résultat non distribuable de l'exercice	1,063	-0,561	-0,336	0,150
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	0,572	0,037
Sommes non distribuables de l'exercice	1,063	-0,561	0,236	0,187
Distribution de dividendes	0,278	0,110	0,032	
Valeur liquidative	11,100	10,141	10,535	10,220
Nombre de parts	269 249	269 249	269 249	117 726
<u>Ratios de gestion des placements :</u>				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,89%	1,89%	1,90%	1,06%
Autres charges/actif net moyen	0,26%	0,26%	0,30%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,65%	2,67%	0,89%	0,05%
Actif net moyen	2 828 380	2 798 744	2 152 466	857 421

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2015 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2015, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 30 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-03-2015

(exprimé en dinar)

		<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	21 277 301	20 696 451	21 503 534
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 396 199	1 220 633	1 332 016
Obligations et valeurs assimilées		19 864 672	19 403 069	20 142 786
Autres valeurs		16 430	72 749	28 732
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		6 796 361	5 197 398	6 286 925
Placements monétaires	3.3	6 700 020	4 698 094	6 001 348
Disponibilités		96 341	499 304	285 577
Total Actif		28 073 662	25 893 849	27 790 459
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.5	25 338	19 056	24 119
PA2 - Autres créditeurs divers	3.6	7 043	5 000	6 917
Total Passif		32 381	24 056	31 036
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.7	26 753 722	24 665 434	26 729 131
CP2 - Sommes distribuables		1 287 559	1 204 359	1 030 292
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 030 798	960 304	64
Sommes distribuables de la période		256 761	244 055	1 030 228
Actif Net		28 041 281	25 869 793	27 759 423
Total Passif et Actif Net		28 073 662	25 893 849	27 790 459

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2015 au 31-03-2015
(exprimé en dinar)

		Période du 01-01-15 au 31-03-15	Période du 01-01-14 au 31-03-14	Exercice clos le 31-12-14
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	261 028	250 333	1 007 433
Dividendes		-	-	45 714
Revenus des obligations et valeurs assimilées		260 764	249 217	958 846
Revenus des autres valeurs		264	1 116	2 873
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	135 031	49 604	389 142
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		396 059	299 937	1 396 575
CH1 - Charges de gestion des placements	3.8	(74 404)	(54 857)	(265 979)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		321 655	245 080	1 130 596
CH2 - Autres charges	3.9	(9 437)	(6 948)	(33 737)
RESULTAT D'EXPLOITATION		312 218	238 132	1 096 859
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(55 457)	5 923	(66 631)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		256 761	244 055	1 030 228
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		55 457	(5 923)	66 631
Variation des plus et moins values potentielles sur titres		(6 161)	10 728	8 039
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		20 050	-	7 527
RESULTAT NET DE LA PERIODE		326 107	248 860	1 112 425

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-2015 au 31-03-2015

(exprimé en dinar)

	Période du 01-01-15 au 31-03-15	Période du 01-01-14 au 31-03-14	Exercice clos le 31-12-14
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	326 107	248 860	1 112 425
Résultat d'exploitation	312 218	238 132	1 096 859
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(6 161)	10 728	8 039
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	20 050	-	7 527
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-	(966 930)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(44 249)	1 351 098	3 344 093
a / Souscriptions	23 100 884	7 352 128	74 483 591
Capital	22 160 324	7 028 846	72 188 606
Régularisation des sommes non distribuables	3 750	2 046	(18 447)
Régularisation des sommes distribuables	936 810	321 236	2 313 432
b / Rachats	(23 145 133)	(6 001 030)	(71 139 498)
Capital	(22 147 183)	(5 734 336)	(68 825 365)
Régularisation des sommes non distribuables	(6 189)	(1 804)	8 817
Régularisation des sommes distribuables	(991 761)	(264 890)	(2 322 950)
Variation de l'actif net	281 858	1 599 958	3 489 588
AN4 - <u>Actif net</u>			
Début de la période	27 759 423	24 269 835	24 269 835
Fin de la période	28 041 281	25 869 793	27 759 423
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>			
Début de la période	266 466	232 930	232 930
Fin de la période	266 597	245 838	266 466
Valeur liquidative	105,182	105,231	104,176
AN6 - Taux de rendement annualisé	3,92%	4,04%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2015

(Exprimés en dinar)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-2015 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2015 à 21 277 301 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif net
Titre OPCVM	12 738	1 384 854	1 396 199	4,98%
SANADETT SICAV	12 738	1 384 854	1 396 199	4,98%
Obligations et valeurs assimilées	234 000	19 437 600	19 864 672	70,84%
Emprunts d'Etat	22 000	3 919 900	4 004 290	14,28%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 924 962	6,86%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	2 000 000	2 079 328	7,42%
Emprunts de sociétés	212 000	15 517 700	15 860 382	56,56%
AIL 2014-1	10 000	1 000 000	1 039 040	3,71%
ATB 2007-1	3 000	168 750	175 765	0,63%
ATL 2010/1	10 000	200 000	205 408	0,73%
ATL 2010/2	5 000	300 000	303 328	1,08%
ATL 2013/2	8 000	800 000	817 293	2,91%
ATL 2014/1	5 000	400 000	400 960	1,43%
Attij leasing 2014	10 000	1 000 000	1 015 784	3,62%
BTE 2010	2 000	120 000	122 861	0,44%
BTK 2012/1	15 000	1 071 450	1 091 718	3,89%
CIL 2010/1	9 000	180 000	185 076	0,66%
CIL 2010/2	2 000	40 000	40 702	0,15%
CIL 2012/1	2 500	100 000	100 026	0,36%
CIL 2012/2	5 000	300 000	301 624	1,08%
CIL 2013/1	2 000	200 000	203 686	0,73%
CIL 2014/1	10 000	1 000 000	1 041 032	3,71%
CIL 2014/2	7 000	700 000	707 112	2,52%
EWL 2010	20 000	400 000	403 872	1,44%
HL 2010/1	3 000	60 000	61 982	0,22%
HL 2010/2	2 000	40 000	40 602	0,14%
HL 2014/1	15 000	1 500 000	1 538 484	5,49%
HL 2015/1	5 000	500 000	501 688	1,79%
Modern Leasing 2012	5 000	500 000	502 992	1,79%
SIHM2008	3 000	60 000	61 692	0,22%
TL 2012-2	7 000	420 000	424 407	1,51%
TL 2014/1	10 000	1 000 000	1 054 448	3,76%
TL 2014/2	13 000	1 300 000	1 323 785	4,72%
Tun Factor 2014-1	15 000	1 500 000	1 518 984	5,42%
UIB 2009/1	2 500	187 500	193 702	0,69%
UIB 2011-1	1 000	70 000	71 956	0,26%
Unifactor 2013	5 000	400 000	410 372	1,46%
FCC	200	16 334	16 430	0,06%
FCCBIAT-CREDIMMO2P2	200	16 334	16 430	0,06%
Total	246 938	20 838 788	21 277 301	75,88%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Cout d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2015
Titres OPCVM	1 314 509	1 439 517	1 389 222	1 369 172	20 050	1 384 854
SANADET SICAV	1 314 509	1 439 517	1 389 222	1 369 172	20 050	1 384 854
Obligations et valeurs assimilées	2 410 000	500 000	790 000	-	-	2 120 000
Emprunts de sociétés	2 410 000	500 000	790 000	-	-	2 120 000
CIL 2012/1	150 000	-	50 000	-	-	100 000
CIL 2012/2	400 000	-	100 000	-	-	300 000
ELW 2010	800 000	-	400 000	-	-	400 000
TL 2012-2	560 000	-	140 000	-	-	420 000
ATL 2014-1	500 000	-	100 000	-	-	400 000
HL 2015/1	-	500 000	-	-	-	500 000
FCC	28 555	-	12 221	-	-	16 334
FCC BIAT- CREDIMMO2P2	28 555	-	12 221	-	-	16 334
Total	3 753 064	1 939 517	2 191 443	1 369 172	20 050	3 521 188

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-01-2015 au 31-03-2015 totalisent 261 028 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des obligations de sociétés	214 011	97 533	539 267
Revenus des Emprunts d'Etat	46 753	151 684	419 579
Revenus des FCC	264	1 116	2 873
Revenus des actions	-	-	45 714
Total	261 028	250 333	1 007 433

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-2015 à 6 700 020 DT contre 4 698 094 DT au 31-03-2014.

Le détail des placements monétaires à la date du 31-03-2015 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2015	% actif net
<u>Placement à terme</u>	3 200 000	3 233 891	11,53%
PLT030615 6,65% BTK	1 000 000	1 017 053	3,63%
PLT050515 6,4% BTK	1 000 000	1 007 855	3,59%
PLT290715 6,7% BTK	1 000 000	1 008 958	3,60%
PLT290615 5,6% ATB	200 000	200 025	0,71%
<u>Certificats de dépôts</u>	2 493 793	2 495 952	8,90%
CD_5_19/04/2015 ATB	1 995 568	1 996 011	7,12%
CD_535_02/04/15 ATB	498 225	499 941	1,78%
<u>Bons de Trésor court terme</u>	949 740	970 177	3,46%
BTC 290915504	949 740	970 177	3,49%
TOTAL	6 643 533	6 700 020	23,89%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 135 031 DT pour la période allant du 01-01-2015 au 31-03-2015 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme, bons du trésor à court terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2015.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des placements à terme	45 071	18 287	157 348
Revenus des Bons de trésor court terme	9 472	-	10 965
Revenus des certificats de dépôts	80 488	31 317	220 829
Total	135 031	49 604	389 142

3.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 25 338 DT au 31-03-2015 contre 19 056 DT au 31-03-2014.

3.6- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
TCL	366	261	326
Retenue à la source	3 814	2 586	3 816
Redevance CMF	2 863	2 153	2 775
Total	7 043	5 000	6 917

3.7- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 281 858 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	24 591
Variation de la part Revenu	257 267
Variation de l'Actif Net	281 858

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2015 se détaillent comme suit :

Capital au 01-01-2015

Montant:	26 729 131
Nombre de titres:	266 466
Nombre d'actionnaires :	567

Souscriptions réalisées

Montant:	22 160 324
Nombre de titres émis:	220 919
Nombre d'actionnaires nouveaux :	136

Rachats effectués

Montant:	(22 147 183)
Nombre de titres rachetés:	220 788
Nombre d'actionnaires sortant:	121

Capital au 31-03-2015

Montant:	26 742 272 *
Nombre de titres:	266 597
Nombre d'actionnaires :	582

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2015. La valeur du capital en fin de la période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2015 au 31-03-2015).

Ainsi la valeur du capital en fin de la période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début de période	26 742 272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 161)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 050
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(2 439)
Capital au 31-03-2015	26 753 722

3.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Rémunération du gestionnaire	74 404	54 857	265 979

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payé mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2015 s'élève à 74 404 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.9- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Redevance CMF	8 407	6 198	30 053
TCL	1 030	750	3 484
Autres impôts et taxes	-	-	200
Total	9 437	6 948	33 737

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31-03-2015**

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2015 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la Sicav.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2015, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 30 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-03-2015
(exprimé en dinar)

		<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		877 746	847 384	877 919
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	280 216	263 011	271 123
Obligations et valeurs assimilées	3.2	597 530	584 373	606 796
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		229 531	213 815	221 093
Placements monétaires	3.4	225 995	206 123	216 023
Disponibilités		3 536	7 692	5 070
Total Actif		1 107 277	1 061 199	1 099 012
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.6	1 113	1 064	1 111
PA2 - Autres créditeurs divers	3.7	254	242	258
Total Passif		1 367	1 306	1 369
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.8	1 070 730	1 028 708	1 068 574
CP2 - Sommes distribuables		35 180	31 185	29 069
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28 989	25 827	36
Sommes distribuables de la période		6 191	5 358	29 033
Actif Net		1 105 910	1 059 893	1 097 643
Total Passif et Actif Net		1 107 277	1 061 199	1 099 012

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2015 au 31-03-2015
(exprimé en dinar)

		Période du 01-01-15 au 31-03-15	Période du 01-01-14 au 31-03-14	Période du 01-01-14 au 31-12-14
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	7 262	6 701	35 681
Dividendes		-	-	6 723
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 262	6 701	28 958
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	2 465	2 041	7 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 727	8 742	43 049
CH1 - Charges de gestion des placements	3.9	(3 222)	(3 083)	(12 626)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 505	5 659	30 423
CH2 - Autres charges	3.10	(297)	(283)	(1 385)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 208	5 376	29 038
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(17)	(18)	(5)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 191	5 358	29 033
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17	18	5
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		5 099	5 293	39 670
Frais de négociation de titres		-	-	(145)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-	-	(8 451)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 307	10 669	60 112

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2015 au 31-03-2015
(exprimé en dinar)

	Période du 01-01-15 au 31-03-15	Période du 01-01-14 au 31-03-14	Exercice clos le 31-12-14
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	11 307	10 669	60 112
Résultat d'exploitation	6 208	5 376	29 038
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 099	5 293	39 670
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-	-	(8 451)
Frais de négociation de titres	-	-	(145)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-	(25 752)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(3 040)	(4 325)	9 734
a / Souscriptions	25 028	-	56 976
Capital	24 288	-	55 068
Régularisation des sommes non distribuables	54	-	800
Régularisation des sommes distribuables	686	-	1 108
b / Rachats	(28 068)	(4 325)	(47 242)
Capital	(27 213)	(4 186)	(45 182)
Régularisation des sommes non distribuables	(72)	(18)	(804)
Régularisation des sommes distribuables	(783)	(121)	(1 256)
Variation de l'actif net	8 267	6 344	44 094
AN4 - <u>Actif net</u>			
Début de la période	1 097 643	1 053 549	1 053 549
Fin de la période	1 105 910	1 059 893	1 097 643
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>			
Début de période	63 926	63 317	63 317
Fin de période	63 751	63 059	63 926
Valeur liquidative	17,347	16,808	17,171
AN6 - Taux de rendement annualisé	4,16%	4,12%	5,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2015

(exprimés en dinar)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2015 un montant de 280 216 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2015	% de l'actif net
Actions	15 943	96 799	225 422	20,38%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	21 692	1,96%
CEREALIS	1 830	12 353	11 699	1,06%
ENNAKL	2 000	21 400	20 704	1,87%
Magasin Général	875	6 181	23 692	2,14%
MONOPRIX	1 800	6 111	32 927	2,98%
ONE TECH	4 000	26 000	31 500	2,85%
SFBT	2 588	11 593	69 767	6,31%
UIB	850	9 560	13 441	1,22%
Titres OPCVM	521	54 143	54 794	4,95%
CAP OBLIG SICAV	521	54 143	54 794	4,95%
Total	16 464	150 942	280 216	25,34%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Cout d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2015
Titres OPCVM	50 148	3 995	-	-	-	54 143
CAP OBLIG SICAV	50 148	3 995	-	-	-	54 143

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2015 un montant de 597 530 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2015	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	6 500	390 000	397 460	35,94%
ATL 2013-2	600	60 000	61 297	5,54%
ATTIJARI LEASING 2015	1000	100 000	101 016	9,13%
BTK 2012/1	700	50 000	50 947	4,61%
CHO COMPANY 2009	600	37 500	37 937	3,43%
CIL 2010/1	1000	20 000	20 564	1,86%
HL 2010/1	1300	26 000	26 859	2,43%
HL 2013/2	300	24 000	24 121	2,18%
UIB 2009/1	500	37 500	38 741	3,50%
UIB 2011/1	500	35 000	35 978	3,25%
Emprunts d'état :	1 100	195 850	200 070	18,09%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	96 103	8,69%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	103 967	9,40%
TOTAL	7 600	585 850	597 530	54,03%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 1^{er} trimestre 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2015
Emprunts de sociétés	130 000	100 000	106 000	-	124 000
ATTIJARI LEASING 2009	100 000	-	100 000	-	0
ATTIJARI LEASING 2015	-	100 000	-	-	100 000
HL 2013/2	30 000	-	6 000	-	24 000
Total	130 000	100 000	106 000	-	124 000

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 262 DT pour la période allant du 01-01-2015 au 31-03-2015 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des actions (dividendes)	-	-	6 723
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 262	6 701	28 958
Total	7 262	6 701	35 681

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-2015 à 225 995 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'actif net
PLT 02062015 5,6% ATB	60	60 000	100 773	9,11%
PLT 29042015 5,6% ATB	100	100 000	60 214	5,44%
PLT 29062015 5,6% ATB	65	65 000	65 008	5,88%
Total	225	225 000	225 995	20,44%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 465 DT pour la période allant du 01-01-2015 au 31-03-2015 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2015 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des placements à terme	2 465	2 041	7 368
Total	2 465	2 041	7 368

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1 113 DT au 31-03-2015 contre 1 064 DT au 31-03-2014.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Période du 01-01-15 au 31-03-15	Période du 01-01-14 au 31-03-14	Exercice clos le 31-12-14
TCL	9	8	9
Retenue à la source	151	144	156
Redevance CMF	94	90	93
Total	254	242	258

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 8 267 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	2 156
Variation de la part Revenu	6 111
Variation de l'Actif Net	8 267

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	1 068 574
Nombre de titres:	63 926
Nombre d'actionnaires :	56

Souscriptions réalisées

Montant:	24 288
Nombre de titres émis:	1 453
Nombre d'actionnaires nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	(27 213)
Nombre de titres rachetés:	1 628
Nombre d'actionnaires sortant:	6

Capital au 31-03-2015

Montant:	1 065 649 *
Nombre de titres:	63 751
Nombre d'actionnaires :	50

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2015. La valeur du capital en fin de la période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2015 au 31-03-2015).

Ainsi la valeur du capital en fin de la période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début de période	1 065 649
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 099
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(18)
Capital au 31-03-2015	1 070 730

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Frais de Gestion	3 222	3 083	12 626

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2015 s'élève à 3 222 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-01-2015 au 31-03-2015	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Redevance CMF	273	261	1 070
TCL	24	22	111
Autres impôts et taxes	-	-	200
Autres charges	-	-	4
Total	297	283	1 385